

CLI CSM ANDRA

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 11 juin 2024

COLLEGE DES ELUS :

MADEC Nathalie	Présidente de la CLI
FRIGOUT Jean-Marc	1 ^{er} Vice-Président de la CLI
HEDOUIN Guillaume	Conseiller régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
HEBERT Dominique	Conseiller départemental
MAHIER Manuela	Députée Communautaire du Cotentin
LECHARTREUX Jean-René	Député Communautaire du Cotentin
THOMINET Odile	Députée Communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
BROC Marie-Cécile	CRILAN
BRISSET Philippe	ACRO
ROUSSELET Yannick	Greenpeace
LEFEUVRE Bernard	SFEN

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

ARIMONE Yannick	CFE-CGC
PERNOT Guy	CFDT

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
BOUST Dominique	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

FOOS Jacques	Personne qualifiée
HAMELIN Jacques	Personne qualifiée
VOIZARD Patrice	Personne qualifiée
POTIER Christophe	SDIS de la Manche

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

DERETTE Arnaud	Agent du SIDPC
RECARTE Julien	Directeur du CSM ANDRA
TORRES Patrice	ANDRA
DENIAU Isabelle	ANDRA
GERMAIN Marie-Pierre	ANDRA
BRODU Anne	ANDRA
DRESSAYRE Catherine	ANDRA
MEYRAT Edouard	ANDRA
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASN

EXCUSES :

FAGNEN Sébastien	Sénateur
REMY-BASTIT Cécile	Conseillère régionale
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions
MAULER Pierre	CFE-CGC
VOISIN Eric	CCI
LARQUEMIN Jean-Louis	Conseil de l'ordre des pharmaciens

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MADEC.

Mme la PRESIDENTE.- (*Début de l'audio manquant*)... cette présence, ce matin. Nous allons pouvoir aborder les points de l'ordre du jour, puisque je pense que tout le monde est arrivé.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 4.12.2023

Mme la PRESIDENTE.- Nous allons commencer par le premier point : la Validation du compte rendu de l'assemblée générale de la CLI du 4 décembre 2023. Je crois que M. MARTIN a pris des notes par rapport à ce compte rendu. Cela se situe page 30. Monsieur Martin, on avait noté dans le compte-rendu : « *C'est un projet important* ». Il faut remplacer le mot « Projet » par le mot « Progrès », la phrase étant : « *C'est un progrès important* ». J'espère que cela va figurer au compte-rendu, je vous en remercie.

L'autre remarque concerne la page 29. C'est vrai que l'on avait rencontré des difficultés avec la retranscription, puisque le matériel ne fonctionnant pas très bien, on avait rencontré beaucoup de problèmes. Idem, M. MARTIN est intervenu sur le fait que nous avons noté dans le compte rendu « M. DELORME », alors qu'il fallait écrire « M. DELANGE ». Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaiterait adresser une remarque sur le compte-rendu ? Non.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 4/12/2023 validé

Merci à vous.

2. Bilan moral et clôture du budget 2023 de la CLI. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- Nous allons passer au deuxième point : Le bilan moral et la clôture du budget 2023 de la CLI. Vous allez pouvoir le suivre à l'écran. Je vais aussi prendre des notes. Je ne sais pas si vous le voyez tous, parce qu'il est vrai que le blanc sur le vert ne rend pas les choses très lisibles. Le premier point est donc Le bilan moral. Excusez-moi, parce que j'ai du mal à lire.

1° Bilan moral 2023

- Tout au départ, l'an dernier, le 31 mars 2023, nous avons eu la remise du Prix territorial au ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la Journée de la résilience.

- La Journée de la résilience.
- A cette occasion, une exposition avait été montée à la mairie de La Hague et une autre avait été organisée au Département. Cela avait rencontré un certain succès puisqu'il y a eu beaucoup de visiteurs qui se sont déplacés. Juste un peu plus tard, on a monté cette exposition à la médiathèque des Pieux. Ils ont enregistré le fait que quelques personnes supplémentaires étaient venues lors de l'exposition. C'est donc un bilan positif. Ainsi, on peut dire que cette journée et cette exposition ont été très intéressantes et on peut donc remercier tous ceux qui y ont participé et ont permis d'obtenir ce prix.
- Nous avons eu également deux réunions de travail inter-CLI à propos de la révision du Règlement intérieur, Règlement intérieur que nous verrons d'ailleurs ce matin.
- Actuellement, nous avons en cours la mise à jour du site internet, CLI de la Manche.
- Audit du site internet et devis pour une nouvelle architecture. C'est un travail d'analyse du site qui est en cours, en interne, au niveau du Département.
- Il y a eu la participation aux réunions de travaux organisées par l'ANCCLI. Nombreux sont ceux qui, parmi vous, sont membres de l'ANCCLI et y participent régulièrement, tous les ans, notamment ceux qui font partie du conseil d'administration.
- Il y a eu aussi une visite du terminal ferroviaire de Valognes, qui a été réalisée le 26 octobre 2023. Je pense que certains d'entre vous y sont allés.
- Nous avons eu également une réunion PPI, inter-CLI, en préfecture, qui s'est déroulée le 14 novembre 2023. Nous en avons parlé lors de la dernière assemblée générale.
- Il y a eu deux réunions de bureaux et deux assemblées générales.

Est-ce que quelqu'un a des questions par rapport à ce bilan moral ? Non ? Je passe donc au point suivant, concernant les deux actions non-réalisées en 2023. On n'avait pas fait la réunion publique. Quant au Bulletin d'information ...

M TOUSSAINT.- ... Il y a une question.

Mme BROC.- Le Bilan moral a peut-être été envoyé dernièrement, parce que... Je n'ai pas regardé...

Mme la PRESIDENTE.- Il a été envoyé le 6 juin, je crois, et avec les autres documents.

Mme GESBERT.- Il avait fait l'objet d'un deuxième envoi.

Mme BROC.- D'accord, je n'ai donc pas... Mais pourrions-nous les avoir un peu plus tôt, parce que je n'ai pas... Enfin, le 6 juin... Non, mais je ne sais pas, je pensais qu'on ne les avait pas eus.

Mme la PRESIDENTE.- Normalement, je pense que tout le monde... Puisque c'était un e-mail commun, je pense que tout le monde les a eus. Mais c'est vrai qu'en cette période, tout le monde, au Département, a été très pris par les diverses cérémonies internationales et autres. C'est vrai que le 6 juin, c'était peut-être un peu juste, mais, normalement, vous avez dû le recevoir.

2° Actions non réalisées en 2023

- le voyage d'études n'a donc pas pu être réalisé ;
- quant au travail sur les réseaux sociaux, c'est quelque chose qui est en cours aujourd'hui ;
- le Bulletin d'information devrait être également réalisé ;
- une nouvelle organisation est en place depuis septembre 2023 ;
 - o Nous avons 0,1 ETP en tant qu'assistant administratif (ETP, c'est Équivalent temps plein).
 - o Nous avons 0,3 Équivalent temps plein en tant que Chargé de mission Sûreté.
 - o 0,02 Équivalent temps plein pour le Directeur de cabinet adjoint.
 - o 0,01 ETP pour la Directrice de cabinet.
 - o 0,01 ETP consacré à la Communication.
 - o 0,01 pour le Juridique.
 - o 0,03 pour la partie Logistique.

Il n'y a pas de questions ?

3° Clôture du budget 2023 et dépenses et des charges d'exploitation

- **Au titre de la Communication :**

- pour le BP (Budget prévisionnel), nous avons 2 000 € pour le bulletin d'information exposition, qui n'a pas été réalisé cette année ;
- quant au bulletin simplifié selon besoin, newsletter, flyer, nous avons 1 500 €, mais le réalisé a été de 0 € puisque cela n'a pu être fait ;
- à propos du site internet de la CLI, 500 € étaient prévus, et le réalisé est de 72 € ;

- **Concernant les Colloques, Visites et Formation :**

- nous avons provisionné 2 000 € et il a été réalisé 1 841 € ;

- **A propos du Fonctionnement administratif :**

- concernant la Sténotypie/Comptes rendus, ont été réalisés 2 323 € ;
- pour les assemblées générales, organisation et frais de déplacement, sur un budget prévisionnel de 1 000 € ont été réalisés 782 € ;
- la cotisation annuelle de l'ANCCLI est de 1 000 € ;
- pour l'ANCCLI et les Groupes permanents, il y a eu des déplacements, mais la plupart étant réalisés pour l'ANCCLI, les frais sont pris en charge par l'ANCCLI ;

- **Concernant les Études et Expertises :**

- Nous avons fait une provision de 2 500 €, qui n'a pas été utilisée ;

Nous obtenons donc un sous-total de dépenses et de charges de fonctionnement de 10 500 € et le réalisé s'élève à 6 018 €.

- **Concernant les Frais de Fonctionnement Général :**

- il y a toute une partie qui est supportée par le conseil départemental et qui n'est pas valorisée, comme l'utilisation des locaux administratifs, du matériel bureautique, les photocopies, les frais de téléphone, internet, les affranchissements et les fournitures administratives ;
- quant aux dépenses imprévues, il n'y en a pas eu ;

- concernant le personnel, cette année, la valorisation RH a été faite et on obtient un montant de 15 000 € ;

Ainsi, le total des postes Dépenses/Charges/Valorisation de fonctionnement s'élève à 25 500 € pour un réalisé en 2023 de 21 018 €.

Concernant l'action prévisionnelle 2024 ...

Un intervenant (hors-micro).- ... *Quelqu'un s'adresse à la présidente en chuchotant (inaudible).*

M. FOOS.- Madame la présidente, j'ai une remarque à faire à propos du plus gros poste : excepté celui que représente le personnel, le plus gros poste est la sténotypie. Comment cela se fait-il que cela n'apparaisse pas au budget prévisionnel ? C'est juste une question.

M. TOUSSAINT.- Cela doit être un oubli, parce qu'effectivement, tous les ans... Cela doit être un oubli dans le tableau, puisque tous les ans, cela revient systématiquement et de façon récurrente.

3. Actions prévisionnelles et bilan prévisionnel 2024. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- S'agissant de :

4° Actions prévisionnelles 2024

- comme tous les ans, deux réunions du Bureau et deux assemblées générales sont prévues ;
- Il y aura l'alimentation et la mise à jour du site internet de la CLI de la Manche, dont j'ai parlé tout à l'heure, celle des réseaux sociaux qui sont mis en place ou, en tout cas, mis à jour, et la prévision de mettre en place le bulletin d'information ;
- il y a un voyage d'étude inter-CLI, la participation aux réunions des groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'IRSN, l'ASN et autres, et la participation aux travaux de l'ANCLI. Ce sont là des choses qui sont récurrentes tous les ans ;
- nous prévoyons donc une réunion publique d'information pour la présentation de l'activité de la CLI et du rapport annuel ;

Y a-t-il des questions ? Non.

5° Budget prévisionnel 2024

A) Pour les Dépenses de fonctionnement (Dépenses, Charges d'exploitation)

- Pour la communication, j'en ai parlé tout à l'heure concernant le BP 2023, je vais donc le faire pour le BP 2024 :
 - Le Bulletin d'information et Exposition, nous prévoyons 5 000 €.
 - Quant au Bulletin simplifié selon besoin, newsletter, flyer, nous prévoyons 1 500 €.
 - Pour le site internet de la CLI, nous prévoyons 500 €.

On obtient donc un total de 7 000 €.

- Concernant les Colloques, Visites et Formations
 - Pour les Colloques ou déplacements, nous prévoyons 10 000 €.
 - Pour la formation, nous provisionnons 1 000 €.

Cela représente donc un total de 11 000 €.

- Concernant le Fonctionnement administratif
 - Pour la Sténotypie/comptes rendus, nous avons provisionné 3 000 €.
 - Les assemblées générales, Organisation et frais de déplacement, cela représentait environ 1 000 € au BP 2023, et nous avons prévu cette fois 3 500 €, parce que les frais de restauration, par exemple, sont beaucoup plus importants.
 - Quant à l'ANCCLI, la cotisation annuelle s'élève toujours à 1 000 €.

Et cela représente un total pour le Fonctionnement administratif de 7 500 €.

- Pour Études et expertises
 - Concernant les Études et expertises à caractère local, la prévision en cas de demande s'élève à 2 000 €.

Le sous total des Dépenses et Charges de fonctionnement s'élève à 27 500 €.

- Concernant les frais de fonctionnement en général , il y a tout ce qui est pris en charge par le Département, comme je l'ai dit tout à l'heure :
 - L'utilisation des locaux administratifs.
 - L'utilisation du matériel bureautique.
 - Photocopies.
 - Frais de téléphone, internet.
 - Affranchissements.
 - Fournitures administratives.

Tout cela est donc supporté par le Département.

- En ce qui concerne la valorisation du personnel, on l'a valorisée cette fois à hauteur de 19 200 €, comparés aux 15 000 € de 2023.

Cela représente donc un total des Dépenses, Charges, Valorisation de fonctionnement de 46 700 € pour 2024.

B) Pour les Recettes de fonctionnement (Recettes, Produits d'exploitation)

Même si rien ne figure dans la ligne surlignée en vert, il s'agit bien du BP 2023, du Réalisé et du BP 2024.

- Subventions d'exploitation :
 - Concernant les subventions de l'État de l'ASN, nous avons reçu 8 500 € en 2023 versus 10 500 € en 2024.
 - Nous ne recevons pas de subvention de la part du Conseil régional.
 - Le budget alloué par le Conseil départemental s'élève à 17 000 €.
 - Quant à la subvention de la Communauté de communes, 0 €

- Pour le personnel : valorisation RH (Chargé de mission, assistante), le montant s'élève à 19 200 €.

Pour les Recettes et Produits de fonctionnement, cela représente un total de 46 700 €.

Une précision : depuis septembre 2023, nous avons une nouvelle organisation, comme je l'ai dit tout à l'heure :

- tout à l'heure, je vous ai dit à propos de l'Assistant administratif qu'il correspondait à 0,1 ETP. Il passera désormais à 0,5 ETP ;
- pour le Chargé de mission nucléaire, 0,3 ETP ;
- pour les autres, cela reste à 0,1 ETP ;
- pour la Directrice de cabinet, 0,1 ETP ;
- pour la Communication, 0,1 ETP ;
- pour le Juridique, 0,1 ETP ;
- pour la Logistique, cela représente un tout petit peu plus, puisqu'il s'agit de 0,2 ETP ;

Une intervenante chuchote quelques mots hors-micro à la Présidente. (Inaudible).

Mme la PRESIDENTE.- Oui, je vais y revenir.

La présentation est terminée. On n'a pas procédé à un vote à chaque fois, mais il est nécessaire de voter.

Pour le bilan moral, la clôture du budget 2023 de la CLI. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Bilan moral et clôture du budget 2023 validés à l'unanimité.

Je vous remercie.

Concernant les Actions prévisionnelles et le budget prévisionnel 2024, y a-t-il des votes contres ? Y a-t-il des abstentions ?

Actions prévisionnelles et budget prévisionnel 2024 validés à l'unanimité.

Je vous remercie.

4. Validation du Règlement intérieur de la CLI CSM ANDRA. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- Nous passons au point suivant, la Validation du Règlement intérieur de la CLI du CSM Andra.

Voulez-vous que j'en fasse lecture ou bien l'avez-vous tous eu et lu ? Est-ce qu'une lecture est nécessaire ou non ? Il n'y a pas de remarques à faire ?

Mme BROC.- J'ai plusieurs observations. Le règlement intérieur devait être voté en décembre 2023 et vous avez décidé de le reporter, Madame la Présidente, parce qu'il y avait eu des points qui nécessitaient d'être éclaircis. Finalement, c'est le même (Règlement intérieur), à part peut-être une phrase ou deux, je ne sais pas exactement. Mais c'est pratiquement la même présentation que celle réalisée au mois de décembre. Cependant, je ne sais pas si... Vous dites que cela a été discuté dans le cadre de deux réunions d'inter-CLI, mais, apparemment, il devait convenir.

Je voulais dire, sauf erreur de notre part, que l'on n'a pas la liste officielle des membres de la CLI, qui a été validée au mois de juin 2023, je crois. A chaque fois que l'on a une réunion, effectivement, dans le compte-rendu, sont mentionnées les personnes présentes et les personnes excusées. Néanmoins, on demande si on peut avoir la liste nominative de la CLI qui a été officielle ?

Mme la PRESIDENTE.- Celle de tous les membres qui font partie de la CLI ?

Mme BROC.- Voilà.

Mme la PRESIDENTE.- Vous ne l'avez pas ?

Mme BROC.- Non, sauf erreur de ma part, je ne sais pas.

Mme GESBERT.- C'est un document qui est accessible sur le site Manche.fr, et qui est régularisé régulièrement, puisque je le mets à jour systématiquement quand il y a le changement d'un membre dans un, deux, trois ou quatre collègues. Prochainement, il va encore faire l'objet d'une modification, puisque pour le point suivant, vous allez devoir élire un membre du Bureau pour les associations. Il est accessible par tous.

Mme BROC.- D'accord. Excusez-moi, parce que je ne le savais pas.

Concernant les prérogatives de l'Assemblée générale plénière, il est écrit à propos d'une session extraordinaire qu'elle peut avoir lieu si la moitié des membres la demande, alors que dans le Code de l'environnement, c'est écrit le quart. Cela étant, ce n'est pas le Code de l'environnement, mais c'est le Code des associations et le fonctionnement des associations.

Mme le PRESIDENTE.- Le Code de l'environnement, ce n'est pas la même chose.

Mme BROC.- Non, ce n'est pas la même chose, mais ce que je veux dire, c'est que c'est écrit... Cela étant, on n'a jamais tellement besoin de faire cela, mais si jamais il y en avait besoin, c'est l'article 125.62 et c'est le code des AG, du moins des réunions publiques. C'est écrit que c'est le quart et que ce n'est pas la moitié.

Ensuite, concernant le mode de désignation des représentants, il se trouve que le représentant des membres des associations est désigné par la Présidente de la CLI, j'imagine, parce qu'il est écrit « Président ».

Un intervenant hors-micro.- (*Inaudible*).

Mme BROC.- Non, c'est le Département. Mais en ce qui nous concerne, on souhaiterait qu'il soit élu par les membres du collège concerné.

M TOUSSAINT.- En l'occurrence, cela, c'est le Code de l'environnement qui oblige à la désignation par le président du Département. On ne peut pas y déroger.

Mme BROC.- Je ne sais pas.

M TOUSSAINT.- Si.

Mme BROC.- C'est le président qui désigne le membre ?

M TOUSSAINT.- Oui.

Mme BROC.- Donc, il le choisit ? Mais cela se passe-t-il de la même façon au niveau des autres associations, par exemple pour le Collège des représentants syndicaux ?

M TOUSSAINT.- Oui, tout à fait, comme c'est le cas pour les collèges des experts, y compris pour le collège des élus. Cela se fait de la même façon.

Mme BROC.- Et sur quelle base ils se... ?

M TOUSSAINT.- Leur candidature.

Mme BROC.- D'accord, merci. Et puis, il y avait encore une troisième... Attendez, excusez-moi. Dans le Code de l'environnement, il est écrit que c'est « Sur proposition de la CLI », tandis que dans le Règlement intérieur, il est écrit « Sur proposition du Président de la CLI », ce qui n'est quand même pas tout à fait la même chose. Enfin, ce n'est pas la même chose.

M TOUSSAINT.- Quand vous dites cela, vous faites référence précisément à quoi ? Vous dites « Sur proposition de la CLI », mais de quel article s'agit-il pour que l'on comprenne bien ?

Mme BROC.- Oui, oui, je comprends. Je crois que c'est l'article 125-24, et dans le Règlement intérieur de la CLI CSM, il est écrit : « Sur proposition du président de la CLI... Décide de la saisine de l'autorité » et puis, « Approuve sur proposition du président de la CLI ». Et dans le Code de l'environnement, il est écrit « Sur proposition de la CLI ». Ce n'est donc pas tout à fait la même chose.

M TOUSSAINT.- On peut estimer que cela revient au même in fine.

Mme BROC.- Ce n'est pas la même chose, c'est tout. Je veux dire là que le problème ne se pose pas forcément. Cela revient peut-être au même, mais ce n'est quand même pas la même chose. Ne pensez-vous pas ? Les termes sont importants.

M TOUSSAINT.- « Sur proposition »... Je ne comprends pas, vous faites référence au Code de l'environnement, mais dans le règlement intérieur de la CLI, vous parlez de quoi précisément ? Je suis désolé, mais ...

Mme BROC.- Non, mais vous faites bien. Il s'agit de l'Article 3.3, « Attribution de l'assemblée plénière », et cela se trouve page 7. Bien sûr, cela peut ne pas paraître important, mais c'est juste pour dire que ce n'est pas tout à fait la même chose. Cela peut ne pas paraître important, mais cela peut l'être.

M TOUSSAINT.- Cependant, dans l'article... Après, effectivement, on explique que c'est l'assemblée plénière qui désigne sur proposition du président. Ainsi, dans les deux cas, c'est la CLI qui désigne. Le président propose des noms et la CLI valide, ou non, les noms qui sont proposés par le Président. Vous voyez, c'est le vote. Finalement, ce que l'on veut dire, c'est que c'est le vote de la CLI qui permet cette

désignation. Donc, si effectivement, les membres de la CLI ne sont pas d'accord, il n'y a pas de désignation. Le Président ne passe pas outre l'avis de la CLI.

Mme BROC.- D'accord ...

M TOUSSAINT.- ... C'est ce que je veux dire et c'est ce qui est important ...

Mme la PRESIDENTE.- ... Il y a un vote pour la proposition qui intervient ensuite ...

M TOUSSAINT. ... Cela reprend un peu ce que vous vouliez dire ...

Mme la PRESIDENTE.- Il y a une proposition des candidatures que l'on reçoit.

M JACQUES.- Je profite de ce point pour préciser ce que dit le Code de l'environnement : le Code de l'environnement dit bien que la CLI organise les nominations au sein de l'ANCCLI, et il n'est pas dit que c'est le président qui désigne, mais il est dit que le président organise. C'est différent. A partir de là, rien ne s'oppose à ce que chacun des collègues puisse désigner leur représentant à l'ANCCLI, comme cela se fait d'ailleurs à l'ANCLI de Cadarache, en toute démocratie. Et je ne vois pas pourquoi, ici, la démocratie est confisquée.

M TOUSSAINT.- Ici, on écrit que l'assemblée plénière décide du renouvellement de l'adhésion, désigne sur proposition du président des représentants dans les organismes, donc l'assemblée plénière. Ce n'est pas le président, c'est exactement la même chose. Il s'agit de l'assemblée plénière.

M JACQUES.- Laissez les collègues décider, Monsieur, en toute démocratie. On est dans une situation... On ne parvient pas à s'entendre depuis deux ans, Monsieur. Cela fait effectivement deux ans que l'on demande de réviser les statuts. Vous avez promis au préfet de la Manche qu'en septembre 2022, les règlements intérieurs des CLI seraient mis à jour, mais il n'en est toujours rien. Et malgré les deux réunions qui se sont déroulées à Saint-Lô, c'est un dialogue de sourds, parce qu'effectivement, c'est le président du conseil départemental qui confisque, effectivement, les pouvoirs de la CLI.

Simplement, quand on voit que, normalement, les CLI sont l'expression du pluralisme, la clé de voûte de la démocratie environnementale. Eh bien, cette démocratie environnementale, elle est confisquée, non seulement par le président du conseil départemental, qui ne veut pas laisser les collègues décider, mais on se rend également compte – et je vais être très bref – que l'assemblée, avec ses nouveaux règlements

intérieurs, qui devaient être revus sur la promesse de Madame la présidente... Au 1^{er} décembre dernier, on devait effectivement refaire un groupe de travail. Il n'en a rien été. On voit que le projet qui nous est ici présenté fait état de droits et de pouvoirs réduits pour l'assemblée. Quant aux délais de transmission, je n'en parle pas. A propos de la notion de « Document utile » pour l'assemblée, qui autorise, je ne dirai pas la censure, mais je dirai la rétention de documents par le Conseil départemental, cela ne permet donc pas aux membres d'avoir la parfaite connaissance des dossiers que certains voudraient communiquer. C'est un problème de démocratie. En ces jours difficiles, croyez-moi, la démocratie doit s'imposer encore plus, et notamment dans nos instances.

Pour les assemblées générales, vous faites une restriction de 25 %. Vous augmentez de 50 % le nombre de personnes qui peuvent effectivement demander quelque chose. Ce n'est pas normal et ce n'est pas conforme avec le Code de l'environnement. Il importe de dire toutes ces choses, mesdames et messieurs, aujourd'hui, parce que...

Mme la PRESIDENTE.- ... Excusez-moi, mais vous avez un avis fort négatif du fonctionnement de notre assemblée, et je ne suis pas du tout d'accord pour vous laisser continuer ainsi à enchérir de manière plus que négative, et je ne pense pas que nous soyons tous d'accord avec vous, avec votre position. Ce que je propose aux uns et aux autres, c'est de passer au vote du Règlement intérieur.

Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Y a-t-il des abstentions ?

(Les votes exprimés ne sont pas oralisés)

Le Règlement intérieur est validé.

Je déclare ainsi le règlement intérieur adopté et je vous remercie.

5. Élection d'un nouveau membre de bureau pour le Collège des associations. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- Nous passons au point N° 5, l'Élection d'un nouveau membre du bureau pour le collège des associations.

Mme GESBERT.- Madame la Présidente, souhaitez-vous un vote à bulletin secret ou à main levée ? Peut-être pourriez-vous le proposer à l'assemblée ?

Mme la PRESIDENTE.- Je pense que cela pourrait se faire à bulletin secret. Puisqu'il s'agit du vote d'un membre, je pense que c'est préférable.

À la suite du changement de l'un des membres désignés au sein de l'ACRO, Monsieur VASTEL, membre du Bureau de la CLI Andra, la place est donc rendue vacante. Seul le Collège des associations doit voter pour cette élection.

M FOOS.- Oui, mais même s'il n'y a qu'un collègue qui vote, est-ce que l'on peut connaître les candidats

Mme la PRESIDENTE.- Est-ce qu'il y a des candidats ?

M TOUSSAINT.- Les candidats sont... Votre nom, s'il vous plaît, parce que je ne connais pas encore tous les noms.

M. BRISSET.- Monsieur Philippe BRISSET... (Blanc).

M TOUSSAINT.- Philippe BRISSET. Et puis, y a-t-il d'autres candidats ?

Mme la PRESIDENTE.- Veuillez dire vos noms, s'il vous plaît, parce que cela sera nécessaire pour le compte rendu.

M. LEFEUVRE.- Bernard LEFEUVRE.

M TOUSSAINT.- Bernard LEFEUVRE.

M. HELLENBRAND.- Bernard HELLENBRAND pour l'association « Sauvons le climat ».

(Absence de son dans l'Audio 2 – TC entre 2:04:53 et 5:09:59)

La Présidente procède au dépouillement.

Madame la PRESIDENTE.- Donc, quatre voix pour Philippe BRISSET et trois voix pour Bernard LEFEUVRE.

Monsieur Philippe BRISSET est élu membre du Bureau de la CLI pour le collège des associations

Bravo à vous.

6. Retour sur la réunion inter-CLI du 26 mars 2024. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- Nous passons au point N° 6. Il s'agit d'un petit retour concernant la réunion inter-CLI qui s'est tenue le 26 mars 2024 au Département.

La préparation d'une réunion publique qui devrait avoir lieu dans le courant du mois de septembre a été évoquée. Le thème porterait sur le parcours du combustible.

Nous avons également évoqué le voyage d'étude et il y a eu une réflexion à propos de la destination. On avait parlé du Japon, mais l'ANCCLI vient d'organiser un voyage à Taïshan et le retour que l'on nous a fait parvenir nous prévient que cela ne serait pas si intéressant que cela. Il faudra donc sans doute réfléchir à autre chose. Les présidents des CLI organiseront une réunion pour évoquer ce sujet.

De même, on a évoqué la Lettre d'information, Lettre d'information qui devra être réalisée cette année.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. ROUSSELET.- J'ai juste une petite remarque à propos de ce qui avait été dit pendant la réunion de Saint-Lô : le Japon était... Enfin, tu as fait la remarque après que des personnes s'y soient rendues... Mais ce jour-là, cela représentait quand même un intérêt ...

Mme la PRESIDENTE.- ... Oui, tout à fait.

M. ROUSSELET.- Voilà. L'idée, c'est qu'en fin d'année, cela paraissait court, mais peut-être faudrait-il plutôt le faire (ce voyage) en 2025. Il a aussi été évoqué lors de la réunion, et dans la même logique que celle qui a conduit au parcours du combustible, la possibilité d'aller à Pierrelatte. Ceci, pour dire qu'il y avait quand même l'idée de maintenir malgré tout un voyage en France, à l'automne si possible, l'idée étant de se rendre à Pierrelatte pour voir ce que devient l'URT, etc.

Mme la PRESIDENTE.- Oui, tout à fait. C'est la raison pour laquelle, avec les présidents de CLI, nous allons nous réunir justement pour revoir cela, et nous avons effectivement évoqué Pierrelatte. Ce serait très intéressant, parce que si l'on ne se rend pas à l'étranger cette année, il s'agit d'essayer quand même de maintenir un déplacement en France.

7. Événements survenus sur le site du CSM Andra depuis la dernière Assemblée Générale du 04.12.2023. (Exploitant – ASN)

Mme la PRESIDENTE.- Je vais passer la parole au CSM Andra pour parler des événements survenus sur le site de l'Andra depuis la dernière Assemblée Générale du 4 décembre 2023.

M. RECARTE .- Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous.

Comme cela a été évoqué, on va démarrer notre partie de la présentation portant sur les derniers événements survenus depuis la CLI de décembre.

Deux événements intéressants sont survenus sur le CSM. Le premier, la date d'information au 30.01.2024, concernait la non-réalisation de la vérification d'étalonnage annuel, en 2022, sur un équipement de radioprotection. C'est un événement qui intéresse la radioprotection.

Dans l'analyse des causes, voici ce qui est ressorti :

- En premier lieu, le manque de robustesse du suivi du planning de maintenance et des imprécisions sur certaines échéances de vérification.
- Un outil de suivi de maintenance peu adapté. Par exemple, il n'y a pas de relance automatique.
- Il n'y a pas de délai contractuel avec l'entreprise sous-traitante pour la réalisation des étalonnages et le renvoi du matériel.

En termes de conséquences, il n'y a pas eu de conséquences, puisque ces appareils sont suivis et ne sont pas utilisés en dehors de la plage de validité d'étalonnage. C'est donc un autre appareil qui est utilisé en remplacement et qui respecte la période d'étalonnage.

Quant au traitement des causes racines :

- En premier point, la mise en place d'un échéancier plus clair pour la périodicité d'étalonnage.
- La révision du contrat de sous-traitance pour y introduire des délais contractuels.
- Et enfin, la mise en place d'une prestation d'assistance Méthodes/maintenance, en appui du site, pour la planification de Suivi et relance, et notamment la vérification de ces étalonnages.

Le second événement intéressant, datant du 5 février 2024, encore une fois date d'information, concernait la non-réalisation d'une mesure de potassium dans la nappe, datant de novembre 2023, au niveau de l'installation EVT-7, située sur le site d'Orano La Hague.

Cet événement a été classé « Intéressant l'environnement ».

La cause : l'analyse de potassium n'est pas systématiquement réalisée pour les échantillons prélevés par Orano sur leur site. En somme, c'est dépendant de l'activité bêta global relevée qui déclenche ou non cette analyse. La réalisation de cette mesure a été oubliée pour le mois de novembre, bien que requise dans la convention qu'a l'Andra avec Orano.

En termes de conséquences, il n'y en a pas eu. En novembre 2023, la valeur mesurée en bêta global est inférieure à 0,72 becquerel par litre, ce qui a permis de démontrer l'absence de valeur anormale en potassium dans la nappe à ce point de contrôle. Par ailleurs, il n'existe pas de limites réglementaires pour ce paramètre.

Quant au traitement de cette situation :

- Orano Recyclage a procédé au changement de la fiche de suivi, avec une identification plus visuelle systématique des analyses, donc à destination de l'Andra.
- Une demande de préparation des échantillons systématique à réception et sans attendre des autres résultats. Il n'y a donc plus de dépendance avec l'activité bêta global mesurée.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ces deux points ?

Mme la PRESIDENTE.- (Inaudible)

M BOUST.- Oui, je voudrais que vous éclairciez ce que vous avez raconté à propos du Potassium, de Bêta Global. C'est le Potassium-40, bien évidemment ?

M. RECARTE.- Oui, oui.

M BOUST.- Et ce qui y est ciblé, c'est bien une anomalie, qui n'est pas liée au Potassium-40, mais éventuellement à d'autres émetteurs Bêta présents dans le même échantillon, j'imagine ?

M. RECARTE.- Oui, c'est cela.

M BOUST.- Bon, pour autant, cela ne me semblait pas très clair. Surtout, concernant la dépendance à des résultats qu'a Orano en bêta global avant sur les mêmes échantillons, je n'ai pas bien compris pourquoi vous mesurez seulement le potassium 40 si Orano a trouvé une anomalie en bêta global avant ?

M. RECARTE.- Non, justement pour nous, c'est systématique. Du moins, la demande de mesure est systématique, mais au sein d'Orano, la réalisation de la mesure pour leur suivi n'est réalisée qu'au-delà d'un certain seuil en activité bêta global.

M BOUST.- Dans ce cas-là, si l'activité bêta global pointe une anomalie, que mesure-t-on dessus ? Que mesure-t-on dans l'échantillon ? On ne va pas remesurer le bêta global. On va chercher d'autres radionucléides avec une autre méthode ?

M. RECARTE.- je te laisse répondre.

Mme DENIAU.- Le potassium, parce qu'en général, le bêta global qui est mesuré est lié au potassium présent.

M BOUST.- D'accord, mais en cas d'anomalie, ce ne sera pas le potassium ?

Une Mme DENIAU.- « Anomalie », c'est juste une valeur significative. Cela ne veut pas dire que l'on obtient des valeurs élevées. En somme, ils vont réaliser la mesure de potassium quand ils ont une valeur significative en bêta global, pour voir si cela correspond à du potassium.

M BOUST.- Mais dans ce cas-là, ils utilisent quelle méthode pour mesurer le potassium 40, une fois que l'anomalie potentielle en bêta global a été détectée ?

Mme DENIAU.- En fait, il ne s'agit pas d'une anomalie, c'est juste une valeur significative.

M BOUST.- D'accord, mettons le terme de côté, peu importe, ou une valeur qui ...

Mme DENIAU.- ... Du potassium en physico-chimie, ils mesurent le potassium.

M BOUST.- Du coup, on mesure le stable pour avoir le 40 ...

Mme DENIAU.- ... Pour déterminer le potassium 40 et le déduire du bêta global.

M BOUST.- Oui, d'accord. Et donc, par différence, on verrait ainsi s'il y a la place pour d'autres émetteurs bêta dans le même échantillon.

M. TORRES.- En somme, c'est fait pour éliminer l'une des sources probables de la mesure.

M BOUST.- Oui, entendu.

M. RECARTE.- Mais on procède aussi pour certaines de nos analyses au même dédouanage.

M BOUST.- Entendu.

M. RECARTE.- Y a-t-il d'autres questions ? On va donc poursuivre avec le point 8.

8. Présentation du rapport annuel 2023 du Centre de Stockage de la Manche. (Exploitant)

M. RECARTE.- Il s'agit de la Présentation du rapport annuel 2023 du Centre de Stockage de la Manche.

Le premier point est une information sur la radioprotection du personnel, avec les résultats de dosimétrie du personnel. En 2023, comme pour les années passées, les résultats de dosimétrie passive sont inférieurs au seuil d'enregistrement de 0,05 millisieverts des dosimètres pour les huit agents Andra classés catégorie B.

Un point sur la sécurité : en 2023, on n'a pas relevé d'accident de travail, avec ou sans arrêt, sur le site. En revanche, trois situations à risque « prioritaires » ont été identifiées. La première concerne un tampon béton qui est localisé au fond de la chambre de drainage numéro 6, qui se déplace, qui n'est plus retenu par les ferrailles en acier qui le maintenaient en place. Cela représente un risque d'effondrement partiel et c'est en cours de traitement dans le but de refaçonner ce tampon. Le second point concerne une clôture détériorée au-dessus du bâtiment des bassins, qui présentait un risque de chute de plus de six mètres de hauteur. Cette action a été soldée par le remplacement de l'ensemble du linéaire de clôture sur cette zone. Et enfin, certaines pattes de fixation, de « Fermeture de sécurité des trappes des chambres de drainage » étaient décelées. Cette action a également été soldée par le remplacement de toutes les trappes d'accès aux chambres de drainage, avec également la mise en place de trappes en aluminium plus légères et plus faciles à ouvrir pour les opérateurs.

Concernant la gestion des situations d'urgence, nous avons réalisé l'exercice PUI annuel le 1er décembre 2023. La thématique concernait un accident grave d'une personne d'une entreprise extérieure dans le bâtiment des bassins, donc en zone radiologique. Cet exercice a été perçu comme étant globalement satisfaisant, avec une prise en charge de la victime environ vingt minutes après l'appel des secours extérieurs. Les principaux enseignements qui sont ressortis de cet exercice concernent : en premier lieu, il s'agit d'évaluer la possibilité de sortir la victime par une trappe matérielle, située dans le local du bassin de 300 mètres cubes. Même si cette dernière n'est pas de plein pied du côté extérieur, elle peut permettre un gain de temps pour évacuer la victime. Parce que dans le cas présent, on a procédé au retrait de la victime par le chemin classique, mais qui est entravé par des échelles ou autres à monter. C'est donc là une situation que l'on va retester avec les pompiers cette année pour voir ce que l'on peut faire sur ce plan. Le second point concernant les enseignements, s'agissant de la mise en place de la borne dosimétrique qui avait été réalisée en 2022, il faut bien penser à prévoir l'activation des dosimètres opérationnels nécessaires à l'intervention des pompiers en zone délimitée avant leur arrivée, ceci pour gagner encore du temps sur l'intervention. Et enfin, il s'agit de demander au CODIS de faire établir un adressage des appels du CSM afin d'identifier automatiquement le site, ce qui permet aux SDIS d'intervenir encore plus vite. Parce que là, quand on a déclenché l'appel, on n'était pas identifié directement sur la base de notre numéro téléphonique. Si cela avait été le cas, cela aurait également permis de gagner encore un petit peu de temps.

Je te passe la parole, Marie-Pierre.

Mme GERMAIN.- Bonjour, je vais vous présenter la partie Communication et Mémoire du rapport.

On note un chiffre record pour l'année 2023, puisque l'on a rencontré environ 2 850 personnes, soit un peu plus de 800 personnes supplémentaires si on compare ce chiffre à celui de l'année précédente. Et ce sont 2 220 personnes qui ont visité nos installations.

Concernant la typologie des visiteurs, on retrouve la même tendance que celle des années passées, mais ce que l'on note, c'est que l'enseignement augmente, puisque cela représente 42 %, si on les compare aux 26 % de 2022. On a poursuivi les visites couplées avec l'Office du tourisme du Cotentin, et cela sur la période d'avril à novembre.

On a organisé une journée Portes ouvertes pendant les journées européennes du patrimoine, le 17 septembre, avec une nouveauté cette année : la création d'un *Escape Game* pour présenter le centre de façon un peu ludique, et puis la poursuite des visites guidées avec l'équipe du site. Et on a reçu 130 personnes, dont 80 qui ont testé *l'Escape Game*.

Nous étions à nouveau présents au Village des sciences de Cherbourg, pour l'opération « La Fête de la Science », avec d'autres acteurs scientifiques et industriels locaux, et là encore, nous avons connu une grosse fréquentation puisque l'on a rencontré 625 personnes sur notre stand.

On a mis en place deux parrainages. J'en ai parlé précédemment : cela concerne l'Office du tourisme avec les visites couplées, et puis un parrainage avec l'association SOSNEANDERTHAL pour valoriser les dix ans de recherches archéologiques qui sont menées sur le site du Rozel. Cette exposition a été présentée de juin à octobre dans notre bâtiment d'accueil.

On a eu différents échanges avec les élus, notamment les élus de La Hague, qui ont découvert notre centre de Meuse/Haute-Marne, et cela s'est déroulé en mai, et puis, il y a eu la rencontre annuelle avec les différents élus des territoires d'accueil de l'Andra, à savoir l'Aube, la Meuse/Haute-Marne et la Manche. Cela s'est déroulé au mois d'octobre, avec une quinzaine d'élus de La Hague et des Pieux qui étaient présents.

Concernant la mémoire, différentes actions ont été réalisées : déjà, il y a eu le transfert du versement 2022 vers les Archives nationales et le CSM. Cela s'est fait en mars 2023 et cela concernait particulièrement la thématique de la surveillance de l'environnement. Ensuite, il y eut la soutenance d'une thèse sur la durabilité du couple encre/papier permanent en novembre 2023 et puis des tests de vieillissement du papier permanent, en coopération avec le Centre de recherche sur la conservation (CRC) et le Muséum national d'histoire naturelle.

Concernant les échanges avec notre groupe Mémoire, il faut noter que deux nouveaux membres ont rejoint le groupe. Aujourd'hui, on a environ une quinzaine de personnes qui y participent. Il y eut deux rencontres et ces deux rencontres, en l'occurrence, ont été destinées à préparer une exposition itinérante sur le thème de la mémoire, qui va mettre en valeur les travaux des trois groupes mémoire, c'est-à-dire le groupe de la Manche, de l'Aube et de la Meuse/Haute-Marne l'année. Une exposition devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Je vais laisser la parole à ma collègue.

Une intervenante Andra.- Je vais donc juste vous présenter une évolution, qui a été réalisée en 2023, portant sur la méthodologie pour le calcul d'impact radiologique sur les populations. On a mis en cohérence avec le scénario du rapport de sûreté 2021.

L'évolution concerne les termes sources, puisque l'on a pris en compte les émissions atmosphériques diffuses de tritium, ainsi que les marquages des eaux de subsurface et puis les rejets en mer. A partir de ces émissions, on a étudié les voies de transfert possibles, en étant le plus réaliste possible par rapport à ce qui se passe réellement sur place. Du coup, cela a déterminé des voies d'exposition par rapport à la population, avec un groupe que l'on appelle « Groupe Multi-activités », qui vit au hameau Es Clerge, donc sous les vents dominants.

Les voies d'exposition incluent l'inhalation liée aux émissions atmosphériques, l'ingestion par les produits alimentaires qui ont pu être contaminés dans l'environnement, et puis aussi l'exposition externe liée aux dépôts sur le sol. Les résultats de 2023 vont être présentés un petit peu plus tard.

M. RECARTE.- Ensuite, je vais vous parler des quelques faits marquants principaux de l'année 2023. Concernant la conservation de la mémoire, cela a déjà été évoqué, il y a eu la réalisation d'un versement du Dossier détaillé de mémoire, et aussi l'embauche d'une archiviste dédiée à l'activité du CSM, pour la partie Dossier détaillé de mémoire, mais également pour les archives courantes.

Concernant les piézomètres, en 2023, étaient finalisés le diagnostic et la régularisation de l'ensemble de nos piézomètres, avec le dernier tiers intérieur de piézomètres. Et on a lancé un projet de création de quatre nouveaux forages, dont un pour remplacer le PO168, qui n'est plus correctement utilisable en l'état. Le dossier a été déposé à la DDTM en mars 2023 et l'accord a été reçu en avril 2023.

Nous avons aussi fait face à une grève des agents du PC Sécurité, mais on l'avait déjà évoqué lors de l'une des dernières CLI de l'an dernier. Cela a quand même beaucoup mobilisé les équipes durant une période d'un mois et demi. Il y a eu également la réalisation d'une enquête sur les usages des eaux à proximité du CSM. Aujourd'hui, les résultats sont en cours de traitement et cela pourra alimenter aussi l'évolution des scénarios.

Quant aux autres éléments marquants : la tempête Ciaran, qui a notamment mobilisé nos équipes en phase de préparation, puisqu'il n'y a pas eu de réelles difficultés qui ont été rencontrées sur le site. Même si cette tempête n'a pas non plus directement engendré de conséquences sur l'installation, il y a eu toute une phase de préparation pour pouvoir vivre ces événements sans subir de contraintes.

Il y a eu le suivi du démonstrateur « Mégatuiles béton », avec quelques expertises réalisées en fin d'année 2023 et au début de l'année 2024, notamment sur l'évolution des mouvements de cette structure.

Enfin, il y a eu la finalisation du bâtiment modulaire, donc au niveau de la zone d'accueil du CSM, ce qui nous permet d'avoir à disposition de nouveaux bureaux et une salle de réunion complémentaire.

Quelques perspectives de 2024 : en premier lieu, le dossier de modification lié à la jouvence de la branche Est du réseau séparatif gravitaire enterré. C'est le réseau de collecte des effluents, qui est directement connecté à la base des ouvrages, donc la branche Est, localisée ici en rouge. Nous sommes en cours de rédaction du dossier de modification. L'étude est en cours et on a pour objectif de la transmettre au tout début de l'année 2025, et les travaux sont envisagés à l'horizon 2026, à la suite de l'accord concernant la demande de modification.

En second point, il y a un projet relatif au confortement des talus de la couverture. On reviendra un peu plus dans le détail sur ce sujet, mais plus tard dans la présentation. Ce projet est accompagné de la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude des solutions au niveau APS. L'appel d'offres est en cours.

Il y a également la poursuite d'une thèse sur l'étude des phénomènes d'érosion de la couverture, donc qui va aussi alimenter ces sujets de confortement des talus de la couverture.

En perspectives de travaux, on fait ressortir les principaux travaux envisagés cette année, à savoir des travaux d'entretien de la charpente du bâtiment d'accueil du public et des éléments de génie civil, le remplacement des portes des galeries du réseau séparatif gravitaire enterré et la séparation des réseaux d'éclairage des galeries, entre la partie Secours et l'éclairage standard.

Il y a le projet de création de quatre nouveaux piézomètres, que j'ai évoqué dans le slide précédent. Les travaux sont envisagés au troisième trimestre 2024, donc à partir de début septembre. Cela se situera dans la zone Nord du CSM, au niveau du pont Durant, et c'est pour déterminer la séparation des eaux entre

le Grand Bel et la Sainte-Hélène, pour nous communiquer des informations complémentaires sur l'hydrogéologie du site.

Enfin, il y a le projet de réalisation d'un forage géologique, qui est destiné à caractériser la capabilité, ou non, de la faille F2, la faille F2 étant une faille qui traverse le CSM. Ce forage sera réalisé en même temps que la création des nouveaux piézomètres. L'objectif, c'est d'aller sonder cette faille, de la traverser, pour pouvoir récupérer des matériaux et en permettre une analyse plus approfondie.

Avez-vous des questions sur ces éléments de présentation ?

Mme THOMINET.- Pouvez-vous juste nous donner une explication concernant la séparation des réseaux d'éclairage des galeries ? Cela n'avait pas encore été fait ? Pourquoi est-ce que vous faites ce genre de travaux ?

M. RECARTE.- Parce qu'historiquement, cela n'avait pas été fait. Le réseau d'éclairage secouru se situe sur la même ligne que l'éclairage classique. Et en plus, si on rajoute à cela des problèmes d'humidité dans les galeries, notamment l'été, quand on envoie de l'air chaud dans une galerie froide, on rencontre beaucoup de problèmes de condensation, et donc des blocs-secours qui peuvent être défectueux et des problèmes d'alimentation électrique de l'éclairage. Ainsi, l'objectif est de séparer ces deux réseaux, pour avoir une ligne d'éclairage classique et une ligne d'éclairage secouru, qui sera alimentée en permanence, donc hors couple.

Mme THOMINET.- Cela veut dire qu'actuellement, quand il y avait une coupure d'électricité, s'il y en avait, les deux ne fonctionnaient pas.

M. RECARTE.- Si, puisque les blocs secourus ont une batterie. Cela permet d'avoir le temps nécessaire pour évacuer les galeries.

M. BARON .- Concernant le projet de la réalisation d'un forage géologique, je n'ai pas très bien compris. Qu'allez-vous faire exactement ?

M. RECARTE.- En fait, l'objectif, c'est de creuser ...

M. BARON.- ... À quel endroit ?

M. RECARTE.- Cela se situe au niveau de notre zone des planches d'essai, là où est situé le démonstrateur Mégatuiles. C'est ici sur l'écran, dans cette zone-là, parce que, dans cette zone, la faille traverse le sous-sol du CSM. L'objectif est donc de creuser à 45 degrés pour aller traverser la faille et récolter des matériaux qui sont localisés sur la tranche de la faille, pour pouvoir en faire une analyse et chercher à démontrer sa capabilité ou non.

M. BARON .- (hors-micro).- Et c'est sous le stockage ?

M. RECARTE.- Non, cela ne se trouve pas sous le stockage. On va percer... - Voilà, dans l'orientation Nord-Sud.

Un intervenant.- Dans la zone industrielle.

M. RECARTE.- Oui, dans la zone industrielle, à quelques dizaines de mètres du stockage.

M LEFEUVRE.- Je souhaiterais obtenir quelques compléments, si c'est possible, à propos de l'étude d'exposition qui a été présentée au début. Je n'ai pas tout saisi. Est-ce qu'il s'agit d'une prise en compte des émissions marines sous la forme de rejets de perte de tritium et d'autres radionucléides emportés par les embruns ? Et dans cette hypothèse, quelle est la proportion que cela représente par rapport au reste des autres expositions ?

Une intervenante ANDRA .- Non, pas du tout. En somme, les termes source sont pris par rapport aux valeurs réellement rejetées en mer, donc là on parle du BDS – je présenterai les résultats après – et du coup, qui sont rejetées au niveau du Raz-Blanchard. Comme on peut le voir, cela va avoir essentiellement un impact sur les crustacés, les mollusques et pas du tout les... On n'a pas d'embruns. On est trop... Je veux dire qu'il n'y a pas d'effet sur la population.

M LEFEUVRE.- C'est donc la chaîne alimentaire que vous avez étudiée.

Une intervenante ANDRA.- Oui. Et du coup, pour revenir à la question portant sur la répartition, je présenterai le point juste après.

M. RECARTE.- Voilà, et juste avant que tu ne nous le présentes ...

Mme la PRESIDENTE.- ... Excusez-moi je vous interromps juste deux secondes. Si vous le voulez bien, soyez gentil de vous présenter à chaque fois, lors de vos prises de parole, pour que l'on puisse attribuer les paroles des uns et des autres sur le compte rendu à venir. Merci à vous.

M. MARTIN.- Dans le propos de Mme GERMAIN, j'ai noté qu'il y avait une étude que vous avez appelée « Étude sur le vieillissement du papier permanent », et qu'à ce titre, vous réalisez des tests. J'aurais bien voulu savoir ce qu'était la nature de ces tests pour vieillir le papier prématurément, du moins si ce n'est pas de l'ordre du secret industriel.

Silence

Peut-être souhaitez-vous que je répète ma question ? Vous avez dit que vous faites des tests sur le vieillissement du papier permanent.

Mme GERMAIN.- Oui.

M. MARTIN.- Ma question est simple : quelle est la nature de ces tests ? Qu'utilisez-vous ? De l'eau de Javel, de la chaleur, du soleil ? Comment faites-vous pour vieillir un papier permanent qui est justement censé ne pas vieillir ?

Mme GERMAIN.- En somme, on mesure... Oui, c'est l'adéquation entre l'encre et le papier. Après ...

M. MARTIN.- ... Mais sous quel effet physique ?

Mme GERMAIN.- Cela étant, je ne connais pas bien... Je ne connais pas précisément la nature des tests. Je ne sais pas si mes collègues...

M. MARTIN.- Non, non, ce n'est pas grave.

Mme GERMAIN.- On va se renseigner, Monsieur MARTIN.

M. MARTIN.- J'ai posé la question simplement parce que cela m'intéressait, parce que le papier permanent, on en a tellement parlé que je voudrais savoir comment on peut le vieillir malgré le fait qu'il soit permanent.

Et à propos du forage dont a parlé M. BARON, je voulais savoir... Il est incliné à 45°, mais de cela, j'ai l'habitude. Cependant, je voudrais savoir jusqu'à quelle profondeur il descend ?

M. RECARTE.- 90 mètres.

M. MARTIN.- 90 mètres, quand même ! C'est un forage minier alors ? Vous tirez des carottes ?

M. RECARTE.- Oui, c'est cela. L'objectif, même pour les autres piézomètres, c'est de retirer des carottes.

M. MARTIN.- D'accord, c'est tout (ce que je voulais savoir), je vous remercie.

M. TORRES.- Pour le vieillissement, pour être complet, parce que, du coup, je suis justement allé récupérer ce que l'on fait. C'est un vieillissement par photo-oxydation à différentes longueurs d'onde, UV et visible. Et le vieillissement par thermo-oxydation en milieu hydraté et en milieu anhydre sont ainsi successivement étudiés pour vérifier le vieillissement du papier permanent. Cela étant, il faut aussi bien retenir que le papier permanent n'a de permanent que son nom. On n'a jamais dit qu'il n'allait jamais se dégrader, simplement, il est beaucoup plus robuste que le papier standard. Tout simplement, il faut que l'on puisse étudier justement sa durabilité, qui ne sera pas, de toute évidence, permanente au sens « Ne revenez pas dans dix mille ans, ou dans vingt mille ans ». Il n'y a pas forcément de certitude sur le fait que l'encre soit encore bien accrochée. C'est donc tout l'objet de ce qui est étudié. Et pour le faire, on travaille en général avec le Centre national d'évaluation de la photoprotection, qui est situé à Clermont-Ferrand et qui est l'une des universités expertes dans le domaine.

M. MARTIN.- D'accord, je vous remercie pour ces précisions. J'avoue que c'est assez impressionnant. Cependant, je n'ai jamais dit que le papier était permanent, mais j'ai demandé quelle était la nature des tests du papier permanent. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Voilà, merci, merci bien.

M. BRISSET.- Vous ajoutez des piézomètres dans la zone Nord/Nord-Ouest. Est-ce que des variations au niveau du Tritium ont été observées dans ce coin, surtout dans la zone Nord/Nord-ouest ?

M. RECARTE.- De cela, on va parler, en particulier lorsque l'on va parler du Bilan de la surveillance, et donc c'est aussi pour améliorer la connaissance. Cependant, ce n'est pas dans la zone Nord-Ouest, parce que l'on est vraiment au Nord et ce sont quatre piézomètres qui forment une ligne, du moins, une forme de ligne pour, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, évaluer la séparation des eaux et l'hydrologie entre la Sainte-Hélène et le Grand Bel, donc pour avoir une meilleure caractérisation des débits de la nappe qui vont vers ces exutoires. Mais concernant l'aspect Tritium, on y reviendra ensuite.

9. Présentation du bilan de la surveillance 2023 du CSM Andra. (Exploitant)

M. RECARTE.- On passe maintenant à la partie Bilan surveillance de 2023.

Mme DENIAU.- Merci. Je vais commencer par vous présenter les résultats de la surveillance du comportement physique de la couverture. On suit de façon trimestrielle les trois zones de tassement qui ont été identifiées en tranche 1, en tranche 2 et à l'angle Nord-Est. Cette année, on n'a pas de détection de nouvelles zones de déformation et les tassements génèrent des extensions de la géomembrane proches de 1 % d'étirement, ce qui se situe bien en dessous du seuil d'étanchéité de la géomembrane, qui est de 25 %. Ici, vous voyez une carte qui illustre le relevé des zones de tassement sur le panneau 107.

En ce qui concerne les glissements de talus, qui sont, là aussi, suivis de façon trimestrielle. Pour les talus non-confortés, on a des vitesses globales de déplacement qui sont relativement lentes, de l'ordre de quelques millimètres par an. Et on a un ralentissement que l'on voit au fil des années. Quant aux talus confortés, on a un mouvement très lent tendant aussi vers un ralentissement, ce qui confirme la consolidation du confortement. Ici, c'est illustré par les courbes du talus 112b. Si on regarde les tendances, on peut y voir : les premières années, il y avait une évolution plus rapide, mais qui va de plus en plus en diminuant.

Pour conclure à propos de cette surveillance, on n'a pas vu de nouvelles zones de déformation. On n'a pas fait évoluer la fréquence de suivi de ces tassements et de ces glissements. Le phénomène de tassement est largement sécuritaire par rapport à la conservation des propriétés d'étanchéité de la géomembrane et on a la confirmation du bon comportement d'une pente de talus de 3 pour 1.

En ce qui concerne la surveillance du comportement hydraulique de la couverture, on a un critère de performance cette année de 1,03 litres par mètre carré et par an, qui est essentiellement dû à une estimation d'infiltration à travers la nappe et aussi au relevé des drains sous membrane, des écoulements des drains sous-membranes. Et l'on voit que le BRS0, quant à lui, présente peu d'impact et reste très constant. On n'a pas constaté d'évolution des phénomènes de parasitage au niveau des drains sous membrane. On a quelques écoulements dans certaines chambres de drainage, mais il n'y a pas d'évolution.

En résumé, on a la confirmation du bon comportement hydraulique de la couverture.

En ce qui concerne la surveillance des rejets, le premier point consiste à parler de la pluviométrie de 2023, qui fut assez particulière, puisque l'on a relevé sur le site une pluviométrie de 1 433 millimètres. Cela représente donc + 28 % par rapport à la moyenne relevée dans la période 1994-2023. Ce fut donc une année très pluvieuse, ce qui se traduit par des volumes un peu plus importants relevés à la CMG (Chambre de mesures globales) et au BDS, donc réseau pluvial, réseau à risque, un peu plus élevés que les années dernières, mais du coup, le taux de récupération est toujours de 47 %. On obtient ainsi un taux de récupération qui confirme le bon comportement de nos réseaux de récupération d'eau. Ici, vous retrouvez l'illustration concernant la contribution des volumes au BDS. On voit que c'est essentiellement dû au drainage couverture, au BRS0bis et au BRS0, 518 mètres carrés, donc également un peu plus que l'année dernière au BRS0bis, et 8,4 mètres cubes pour le BRS0. A la CMG, c'est essentiellement le réseau pluvial, avec un petit peu de surverse en cas de drainage intense de la couverture qui passe par la CMG.

Ces rejets ont été suivis régulièrement d'un point de vue radiologique et physico-chimique. En ce qui concerne la CMG, on a la présence régulière de Tritium, avec une moyenne sur l'année de 4,7 becquerels par litre. C'est d'un niveau similaire à ce qui est mesuré dans la pluie. On est donc très cohérent entre ce qui est mesuré dans la pluie et ce qui est mesuré dans les eaux pluviales, et ce qui correspond à un rejet de 210 Mégabecquerels durant l'année.

Au niveau chimique, on a détecté les mêmes éléments chimiques et au même niveau de concentration, donc on n'a pas d'évolution. En ce qui concerne les effluents à risque, la concentration moyenne en Tritium est de 39 Becquerels par litre. Cette concentration est très variable. Au moment des rejets du BRS0 qui est le plus actif – mais je vous le montrerai après – cela monte jusqu'à 2 000 Becquerels par litre ponctuellement. Les quantités rejetées cette année s'élèvent à 2 511 Mégabecquerels par an, ce qui représente 2 % de la limite autorisée. On n'a pas détecté d'autres radionucléides artificiels au BDS, en dehors d'une valeur significative de carbone 14, qui est cohérente avec ce que l'on mesure au BRS0bis. Et puis, même chose, les éléments chimiques sont les mêmes que ceux que l'on mesure habituellement au même niveau.

Ainsi, ce que l'on peut déduire cette année, c'est que, compte tenu de la forte pluviométrie, donc des volumes un peu plus importants et des concentrations qui restent à peu près identiques, on note une quantité rejetée, que ce soit pour la CMG ou pour le BDS, qui est un peu plus importante en Tritium cette année.

S'agissant du BDS qui est suivi avant rejet, on contrôle aussi tous ces différents contributeurs, donc le drainage couverture, qui représente 90 % en volume, mais qui a une concentration très faible en Tritium, puisque l'on obtient 6 becquerels par litre. On surveille le drainage profond, qui représente environ 10 % du volume au BDS et qui a un niveau de concentration en Tritium un peu plus élevé, et puis les cuves d'entreposage, donc BRS0bis et BRS0, pour lesquelles on observe cette fois des valeurs un peu plus élevées, notamment pour le BRS0 où l'on va avoir les effluents les plus actifs, mais qui représentent un tout petit volume de 0,2 %, 8,4 mètres cubes cette année, pour une valeur moyenne de 70 500 Becquerels par litre.

Je passe à la surveillance dans l'environnement au niveau des piézomètres, et j'espère ainsi répondre à certaines des questions. Cette année, la recharge de la nappe est à peu près à l'équilibre, puisqu'on est à - 5 %, et c'est donc à peu près cohérent avec la moyenne relevée depuis 1994. On observe la diminution de l'indicateur global en Tritium, qui est illustrée par cette courbe. On voit que cette année, on a relativement une forte diminution de l'indicateur Tritium et c'est la moyenne de l'ensemble des piézomètres du site. Et quand on regarde zone par zone, là aussi, on a une diminution assez conséquente sur chaque zone.

On a aussi détecté la présence de Césium 137 et de Cobalt 60 dans le PO113 et dans le PO131. Et la composition chimique de ces piézomètres reste stable.

Je continue le point sur la surveillance de l'environnement. On suit aussi les ruisseaux. Tout d'abord, le ruisseau de la Sainte-Hélène. On note une stabilisation de la concentration du Tritium, puisque l'on se situe autour de 15 Becquerels par litre, en moyenne sur l'année. En ce qui concerne le Grand Bel, on observe une diminution, puisque, cette année, on a relevé une moyenne de 162 Becquerels par litre. Ici, c'est illustré par cette figure qui représente les dix dernières années. On note bien la diminution régulière de la concentration dans le Grand Bel.

Et puis enfin, on suit les (inaudible) où l'on n'a pas noté d'évolution de la concentration de Tritium. On est très faible, puisqu'en dessous de 10 Becquerels par litre, quand on a des mesures significatives.

A l'aide de la nouvelle méthodologie, je vais vous présenter l'impact des rejets du CSM sur la population. En dose totale, on obtient en millisieverts par an 1,1 / 10 - 4 millisieverts par an pour un adulte.

Et on voit que pour un enfant, on monte jusqu'à 5,8 / 10 - 4 millisieverts par an pour l'enfant, puisque cela va avoir un peu plus d'impact par rapport à sa taille.

Ainsi, pour répondre à la question de tout à l'heure, s'agissant des rejets en mer, de la répartition des expositions par terme source, cela représente moins de 0,001 % des effets, alors que ce qui va être le plus impactant, c'est le ruisseau du Grand Bel, et environ 28 % pour les rejets gazeux. Ces chiffres-là sont à comparer avec la dose efficace moyenne liée à la radioactivité naturelle en France, qui s'élève à 3 millisieverts par an. L'impact du site est donc très faible.

Et cela fait d'ailleurs partie des conclusions, puisque l'on note un impact de 0,11 microsieverts par an pour les rejets, pour l'adulte. Cette année, comme c'est le cas des années précédentes, il y a le respect des seuils de l'arrêté Rejet. On n'a pas noté d'évolution physique de la couverture. On a un bon niveau de performance hydraulique de la couverture, avec un critère calculé à 1,03 litre par mètre carré et par an. On observe la diminution de l'indice global en Tritium au niveau du suivi de la nappe sous le site et la diminution de la concentration de Tritium dans le Grand Bel. Enfin, la concentration volumique du Tritium dans la Sainte-Hélène semble se stabiliser depuis les trois dernières années. Et les suivis radiologique, physico-chimique, hydro-biologique et écologique, menés sur les ruisseaux et leur écosystème, montrent que les rejets liquides n'ont pas d'impact notable sur l'environnement aquatique, ce qui est donc assez cohérent avec ce que l'on estime concernant l'impact sur l'homme.

J'ai terminé cette présentation. Avez-vous des questions ?

Mme la PRESIDENTE.- M. MARTIN demande la parole.

M. MARTIN.- J'ai noté au début de votre entretien, quelque chose d'intéressant pour moi, à savoir que vous avez parlé d'une teneur de 4,5 becquerels par litre, ce qui est analogue à la teneur de l'eau de pluie, du moins si j'ai bien compris ce que vous avez dit. Ce qui veut dire que, contrairement à ce que j'imaginai, les retombées atomiques venant des explosions aériennes ne sont pas terminées, puisque, pour les grands lacs, cela se situait entre 0,1 et 1 becquerel maximum par litre et que, dans le cas présent, on est tout de même à 4,5.

Mme DENIAU.- Oui, mais on se trouve juste à côté de l'usine d'Orano, qui a des rejets atmosphériques, notamment de tritium, et du fait des vents dominants, ce sont les rejets de ...

M. MARTIN.- ... D'accord, cette fois, c'est clair. Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE.- M. VOIZARD demande la parole.

M. VOIZARD.- Je voulais savoir si vous aviez, depuis quelques années, précisé quelle était la source, ou du moins la caractérisation de la source des déchets tritiés, qui ont été stockés sur le Centre de la Manche, un développement des quantités de ces déchets tritiés et une caractérisation plus précise, parce que l'on a toujours qualifié ces déchets de déchets tritiés, mais on a rarement précisé, sauf si cela m'avait échappé, les quantités de Tritium qui figuraient dans ces déchets tritiés. Est-ce que vous avez précisé ces quantités de Tritium à l'intérieur de ces déchets tritiés, dans ce qui restait, puisqu'il y a des déchets qui ont été retirés, donc les quantités de Tritium dans les déchets qui restent dans le Centre de la Manche ? C'est là un premier point.

M. TORRES.- Sur ce point-là, et peut-être qu'on ne l'a pas suffisamment réexprimé depuis longtemps, mais les activités en Tritium, on les connaît parfaitement par rapport à ce qui avait été déclaré au moment de la prise en charge des colis en question. Comme vous l'avez rappelé, certains ont été retirés. Et donc, on sait par différence exactement ce qui avait été mis en stockage. Maintenant, il s'agit de Tritium qui a été pris il y a de nombreuses années, et donc, évidemment, il y a la décroissance naturelle du Tritium qui fait qu'aujourd'hui, l'activité résiduelle, on la connaît aussi et elle est nettement moins importante. Mais on n'a jamais eu... Alors, sauf si on a eu du mal à répondre à certaines questions... Mais il a fallu évaluer l'origine de cet incident. Cela a été très rapidement fait et c'est bien pourquoi cela a conduit, dès les mois et les années qui ont suivi cet incident, à devoir retirer des colis. En termes d'activité, on s'est donc toujours basé sur les déclarations de l'époque, et on connaissait et on connaît toujours les activités. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière la question, parce que l'on n'a pas effectué de travail pour préciser l'activité...

M. VOIZARD.- Très bien, mais derrière cela, ce qui est important, c'est de savoir ce qui peut rester physiquement comme quantité de Tritium dans nos stockages. Est-ce qu'il en reste ou est-ce qu'il n'en reste pas ?

D'autre part, et c'est là le deuxième aspect de ma question – ce n'est d'ailleurs pas une question, mais plutôt une remarque : dans tous les bilans Tritium qui sont réalisés, ce serait quand même intéressant de voir s'il reste une influence d'Orano – alors, vous l'avez dit pour le Tritium atmosphérique – s'il reste dans la

nappe phréatique des échanges de Tritium entre Orano et le Centre de la Manche. Je n'en ai pas idée et il faudrait que vous nous l'indiquiez également.

M. RECARTE.- Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question par rapport à l'échange entre Orano et le CSN. Il y a des échanges qui se réalisent dans la nappe par les mouvements d'eau, de transferts, de dégazage du stockage et de ce qui avait été rejeté à l'époque, notamment l'incident Tritium entre 1971 et 1976. Dans notre cas, il y a eu des mouvements d'eau, des mouvements de nappe et il y a des évolutions fortes – et cela a été évoqué tout à l'heure à propos de la zone Nord-Ouest – notamment sur certains piézomètres, ce qui explique aussi la grande baisse, particulièrement cette année. Il y a donc des évolutions des transferts, oui, cela est certain, mais pas entre sites, mais au niveau de la nappe, dans le comportement même de la nappe.

M. VOIZARD.- Oui, c'est cela. Pour le Centre de la Manche, vous évacuez principalement cette eau par le Grand Bel, même si pas seulement. Mais ce qui est intéressant, c'est de savoir s'il y a du Tritium de la nappe qui se trouve sous Orano, qui est transféré vers le Centre de la Manche, ou pas ? Peut-être cela a-t-il été étudié, mais je ne m'en souviens pas.

Mme DENIAU.- Non, s'agissant des lignes d'écoulement, ce sont justement tous les relevés que l'on effectue mensuellement sur la hauteur de nappe et les lignes d'écoulement vont vers le Nord, le Nord-Ouest, et donc, du coup, vers le Grand Bel ou vers la Sainte-Hélène. Ce qui passe chez nous va vers Orano, mais ne revient en aucun cas sur le site. Il n'y a pas de transfert... Du moins, ce n'est pas un mouvement de ce type, cela ne se réalise que dans un sens.

M. VOIZARD.- Oui, mais on peut cependant se poser la question s'il n'y avait pas d'écoulements vers la nappe du centre de la Manche provenant du Tritium qui se trouve sur Orano. C'était là ma question.

M. RECARTE.- En somme, les écoulements vont dans le même sens. Enfin, globalement, du Sud vers le Nord. Cependant, il y a ensuite des variations saisonnières et aussi selon certains pompages qui sont réalisés, notamment du côté d'Orano, parce qu'il y a des drainages situés sous certains bâtiments, et dans ce cas, cela exerce une influence sur les lignes d'écoulement. Selon les périodes, elles vont plus ou moins à l'Ouest ou plus ou moins à l'Est, selon la période Hautes eaux / Basses eaux, et également selon les débits

de pompage qui sont réalisés. Mais l'inverse est beaucoup moins vrai. Plus précisément, les écoulements ne vont pas du site Orano vers le Centre Manche. C'est plutôt l'inverse.

M. ROUSSELET.- Je me souviens quand même d'une réunion Inter-CLI pendant le Livre Blanc, à Nacqueville – et vous devez aussi vous en rappeler, durant laquelle on avait fait venir un responsable de d'Orano, qui avait confirmé qu'il y avait un apport qui venait du site d'Orano. Et que c'était d'ailleurs la raison pour laquelle une partie du pompage était réalisée. Je pense que c'est la question qui est posée. Quant à moi, je me souviens de cette réunion au cours de laquelle Orano avait confirmé qu'il y avait une part du Tritium qui arrivait, on va dire, géographiquement, vers chez vous et qui venait d'Orano.

Mme DENIAU. Non, mais peut-être n'ai-je pas bien compris la question. L'eau de nappe qui se trouve sous Orano ne peut pas passer chez nous. C'est physiquement impossible. C'est impossible.

M. ROUSSELET.- Non, mais je veux dire par la nappe.

Mme DENIAU.- Oui, mais la nappe, elle ne peut pas remonter. Elle ne peut pas remonter. On est plus haut. On est plus haut qu'Orano.

M. ROUSSELET.- Entendu.

Mme DENIAU.- Elle ne peut donc pas remonter. En revanche, oui, pour ...

M. ROUSSELET.- ... Vous vous souvenez quand même de la réunion dont je parle ? J'essaye de ...

M. BARON.- ... (Inaudible) ... automatiquement à la Sainte-Hélène, c'est-à-dire que les eaux d'Orano vont arriver par la Sainte-Hélène ...

M. ROUSSELET.- ... Plus bas, à l'extérieur du site.

Mme DENIAU.- Oui, à l'extérieur.

Un intervenant (hors-micro).- (Inaudible)

M. ROUSSELET.- D'accord, cela se passe plus bas.

Mme DENIAU.- Et leur pompage tire aussi la nappe... La nappe qui est sous notre Centre, elle la tire vers eux ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Vers l'extérieur ...

Mme DENIAU.- ... Donc, dans ce cas, oui, il y a un mouvement ...

M. ROUSSELET.- ... Non, mais c'était pour bien comprendre ...

Mme DENIAU.- ... Un mouvement de notre nappe vers eux.

M. ROUSSELET.- Entendu.

M. RECARTE.- Il y a bien une contribution des eaux du CSM et des eaux d'Orano à la Sainte-Hélène, puisque le rejet vient d'Orano. Cela, c'est certain.

M. TORRES.- Et pour compléter le point sur les activités de Tritium – même si je pense que l'Autorité de sûreté nucléaire aura l'occasion de le préciser – ayant reçu la décision relative au réexamen de sûreté et l'analyse du rapport des conclusions du réexamen périodique qui a été produite et qui est accessible sur le site, vous trouverez justement, page 13, le cas particulier du Tritium, avec toutes les activités, le rappel des activités qui avaient été stockées, celles qui ont été retirées, celles qui ont été maintenues sur la base des déclarations à réception, donc c'était 190 Térabecquerels, ce qui donnait 40 Térabecquerels en 2020, et puis ensuite différentes explications sur le sujet. C'est pourquoi, selon nous, on a déjà tout produit et de longue date à propos de ces questions d'activité.

M. LEFEUVRE.- Peux-tu me redonner la référence du document ?

M. TORRES.- C'est l'« Analyse du rapport de conclusion de réexamen périodique », et on le retrouve sur le site de l'Autorité nucléaire depuis, je pense, au moins une semaine ou deux. On trouve également la décision sur le réexamen.

Mme la PRESIDENTE.- Monsieur BOUST a la parole.

M. BOUST.- J'aimerais en savoir un petit peu plus sur ce que vous avez trouvé au piézomètre 113. Est-ce que c'est la première fois que l'on détecte du Césium 137 et du Cobalt 60 ? Le Cobalt 60, c'est un élément de courte période, puisque ce sont cinq ans.

Est-ce que cela trace un transfert au niveau dissous ou particulaire ? Est-ce que vous mesurez sur de l'eau filtrée ou de l'eau brute ?

Mme DENIAU.- La mesure est réalisée sur de l'eau brute, donc pas de filtration. Et on en a déjà mesuré voici plus de dix ans. Ce sont donc vraiment des valeurs très faibles. Quand on parle de « Traces »,

ce sont vraiment des valeurs très faibles, donc à suivre et à confirmer. Dans le cas présent, j'ignore leur origine, mais on en a déjà mesuré dans ces deux piézomètres.

M. BOUST.- Je n'aime pas la notion de « Traces », parce que, de toute façon, heureusement, les radionucléides sont toujours (*inaudible*) traces, mais combien cela représente-t-il en becquerels ?

Mme DENIAU.- (*Hésitation*).

M. BOUST.- A la louche.

Mme DENIAU.- On doit être à 10 – 3 becquerels par litre. Entre 10 – 2 et 10 – 3 becquerels par litre.

Un intervenant (hors-micro).- (*Inaudible*).

Mme DENIAU.- Non, 10 – 2, 10 – 3. (*Rires*).

Mme la PRESIDENTE.- M. ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- J'ai une petite demande d'éclaircissement sur le camembert. Est-ce que vous pourriez afficher de nouveau le camembert ? Je n'ai pas bien compris. Ce sont donc les expositions pour le groupe dont vous nous avez parlé, c'est cela ?

M. TORRES.- (*Il acquiesce*)

M. ROUSSELET.- Du coup, je ne comprends pas bien quelque chose. Comment se fait l'effet de transfert du ruisseau vers la population, parce que s'agissant des produits alimentaires de la mer, je comprends, mais celui-là ... ? C'est juste pour bien comprendre.

Mme DENIAU.- En réalité, ici, cela n'a pas de lien avec ce que vous dites, mais je vais vous remonter le schéma. Dans le cas présent, ce sont vraiment les trois termes sources, l'exposition à la population, et enfin aux groupes de référence. C'est donc vraiment la répartition des trois termes sources dans le cas présent.

M. TORRES.- Mais derrière la question, si on la comprend correctement, c'est parce qu'il y a des bovins qui consomment l'eau du ruisseau et qu'il y a donc ensuite les transferts...

Mme DENIAU.- Je vous remontre juste... En somme, après, les rejets en mer sont faibles parce que, du coup... On a vraiment relevé les habitudes alimentaires de la population. Les crustacés n'étant pas

quelque chose que l'on mange le plus, ils vont exercer une influence plus faible. A l'inverse, le marquage en eau, donc ce sont donc les bovins qui boivent l'eau du Grand Bel, qui mangent l'herbe qui a pu être contaminée par les émissions atmosphériques. C'est vraiment la répartition de ces trois sources sur le ...

M. ROUSSELET.- ... Cela répond à la question, qui portait seulement sur la méthode de transfert.

M. BARON.- Et dans le lait ? Le lait que vous contrôlez, (inaudible) ?

Mme DENIAU.- On ne contrôle pas le lait.

Mme la PRESIDENTE.- (Inaudible).

Une intervenante (hors-micro).- Ce sont des (Inaudible).

Mme DENIAU.- Ici, ce sont seulement des scénarios. De notre côté, on réalise juste les mesures dans nos rejets, et grâce à des codes de calcul, on détermine notre... Mais je pense qu'on parlera de cela un tout petit peu plus tard. Je parle ici des analyses qui sont réalisées dans cette chaîne alimentaire.

M. BARON.- (Inaudible).

M. RECARTE.- Oui c'est cela ...

Mme la PRESIDENTE.- ... Allumez votre micro, s'il vous plaît.

M. RECARTE.- On fait un transfert... Du moins, l'évaluation se fait par un transfert du rejet via le marquage des eaux de surface, la consommation des bovins de cette eau ou de l'herbe sur laquelle on trouve du dépôt. Ensuite, le transfert s'exerce vers l'homme, soit par consommation du bovin, du lait et de l'ensemble de la chaîne.

Mme DENIAU.- C'est pris en compte dans nos modèles, mais ce n'est pas mesuré directement.

M. BARON .- Pour le modèle, vous avez pris le dérivé d'un modèle ACADIE, non ? Le modèle ACADIE est utilisé, disons, par exemple, par Orano pour faire ses calculs d'impact ?

Mme DENIAU.- Je ne pense pas que ce soit ce modèle-là.

M. BARON .- Non ?

M. RECARTE.- Non.

Mme la PRESIDENTE.- M. BOUST a la parole.

M. BOUST.- Puisque l'on parle du camembert, j'ai la même question concernant les rejets gazeux. Comment est-ce que vous faites la part de vos rejets gazeux par rapport à ceux d'Orano ? Est-ce que c'est par mesure ou... ?

Mme DENIAU.- Non, on a fait une estimation, parce que nos rejets diffus sont beaucoup plus faibles que ce que l'on peut mesurer ...

M. BOUST.- ... Terriblement plus faibles (*inaudible*) ...

Mme DENIAU.- ... Oui. On a fait une estimation dans le rapport de sûreté 2021 et c'est cette estimation qui est reprise chaque année, parce que l'on n'a pas de mesure. On est donc plutôt pénalisant du fait que l'on utilise justement le terme source qui est connu dans nos déchets.

M. BOUST.- Et cela concerne surtout le Tritium ?

Mme DENIAU.- Oui.

M. BOUST.- Entendu, merci.

10. Présentation de l'Inventaire National 2023 (méthodologie, chiffres clés...) (Exploitant)

Mme la PRESIDENTE.- Le prochain point est la Présentation de l'Inventaire National 2023, et c'est toujours le CSM Andra qui en assure la présentation.

M. TORRES.- Cette fois, on s'éloigne du Centre de stockage de la Manche, même si, évidemment, le Centre de stockage de la Manche est traité dans l'Inventaire national.

C'est l'une des missions de service public que l'Andra doit rendre. Elle doit fournir tous les cinq ans des estimations prospectives des quantités de matières et de déchets selon plusieurs scénarios concernant le devenir des installations nucléaires, et en particulier la politique énergétique de la France sur le long terme.

Chaque année, une vision complète des quantités de matières et des déchets radioactifs est également fournie via une partie des documents, mais c'est uniquement tous les cinq ans que l'on produit l'inventaire dans sa globalité.

Deux notions sont extrêmement importantes quand on veut parler de l'inventaire des matières et des déchets radioactifs, et ce sont justement les définitions que l'on alloue à chacune de ces catégories :

- une matière radioactive est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée. Ainsi, le combustible usé, en France, est considéré comme une matière, puisqu'il est retraité et valorisé ;
- les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée ;

Quelques règles et quelques principes qui président à l'élaboration de cet Inventaire national :

- évidemment, la disponibilité de l'information, mais surtout la volonté de mettre en forme compréhensible pour un plus large public ces informations, pour répondre justement aux exigences d'information des citoyens et à l'une des missions de l'agence.
- la mise à disposition des pouvoirs publics pour l'élaboration, entre autres, du Plan national de gestion des matières des déchets radioactifs, mais quelquefois cela peut même éclairer d'autres débats publics, évidemment celui de la PPE, mais pas seulement ;
- l'exhaustivité. C'est-à-dire qu'il faut que nous produisions une photographie de tous les déchets et toutes les matières existantes liés aux productions récentes et en cours, ainsi qu'aux productions passées ;
- la neutralité, dans le sens où l'Andra recueille des informations de manière factuelle. Évidemment, on vérifie ces informations avec les outils qui sont les nôtres, mais la responsabilité des déclarants, que sont les producteurs ou les détenteurs de ces matières, de ces matières ou de ces déchets, est extrêmement importante. Et l'Andra ne porte pas de jugement, mais elle vérifie simplement la véracité des déclarations en recoupant avec d'autres informations que l'on peut avoir ;

- et enfin, la transparence, puisque la présentation doit comprendre l'ensemble des matières et des déchets radioactifs, quelle que soit leur origine.

Je le disais, la responsabilité des déclarants est importante dans ce processus et l'Andra vérifie quelque part, par différents moyens, la véracité de ces informations.

Les acteurs de l'Inventaire sont nombreux, puisque, même si cette mission est confiée à l'Agence, plusieurs acteurs entrent en jeu pour que l'on puisse produire ce document. Quand on fait la somme des producteurs ou des détenteurs de matières et de déchets radioactifs, cela représente à peu près 1 000 déclarants. L'Andra, comme je l'indiquais et après vérification de toutes ces déclarations, valide, élabore et analyse des bilans. Elle ne travaille pas seule, il y a un groupe de travail qui est piloté par l'Agence et qui est composé des principaux détenteurs et producteurs de déchets, mais il y a surtout un Comité de pilotage pluraliste, composé d'acteurs institutionnels, des ministères, la DGECC en particulier, l'ASN, le HCTISN, la CNE, l'OPECST, et des représentants des principaux producteurs et détenteurs, des représentants des associations de la société civile, et puis des associations de défense de l'environnement, et également des CLI.

Ce comité a plusieurs objectifs, mais entre autres, il s'agit de valider les hypothèses nécessaires à la réalisation de l'Inventaire national et les principales conclusions résultant de l'analyse des déclarations. De même, ils s'assurent que les informations soient bien transmises au public dans la plus grande transparence. Et même si cela veut tout dire et ne rien dire, l'idée est de le faire sous une forme qui reste accessible au grand public, mais vous verrez qu'il y a différents documents, dont certains sont plutôt destinés aux spécialistes, du moins aux amateurs très, très éclairés, tandis que certains documents sont vraiment plutôt destinés au grand public.

Ce qui va nécessairement avec cette volonté de transparence, cette qualité d'information : toutes les données sont en open data et sont accessibles, alors évidemment sous la forme formalisée pour certaines, mais également au niveau des fichiers sources. Tous les cinq ans, il y a le rapport de synthèse, et certains d'entre vous en ont quelques-uns ici-même. Et puis, tous les ans, il y a la mise à jour via un document qui s'appelle « Les Essentiels ». On a dû vous le distribuer. Cela doit faire une trentaine de pages à travers lesquelles vous retrouverez les informations principales.

Et puis, on a d'autres pièces : « Le catalogue des matières », qui est nouveau pour cette édition. Et puis, il y a d'autres pièces telles que la « Liste des familles de déchets », l'« Inventaire géographique, le « Catalogue des familles de déchets ». Tout cela est évidemment accessible, encore une fois, via une simple connexion Internet.

Dans le rapport de synthèse, donc celui qui paraît tous les cinq ans et qui est évidemment bien plus volumineux, puisqu'il représente à peu près 200 pages, on va retrouver :

- le bilan des stocks des matières et des déchets radioactifs, par catégorie, par secteur économique de production ;
- des inventaires prospectifs, basés sur des évaluations de l'évolution des volumes de matières et de déchets selon quatre scénarios. Par exemple, le Comité de pilotage va effectivement vérifier que l'on respecte bien les scénarios qui ont pu être identifiés et sur lesquels le PNGMDR nous aurait éclairé. Je reviendrai sur ces scénarios, je ne vais donc pas vous les décrire ici. Et on a complété dans cette version-là les évaluations au-delà des quatre scénarios, avec deux paramètres que sont les volumes de déchets produits par six réacteurs nouveaux et également un allongement de la durée d'exploitation du parc. Et vous verrez, en particulier, que cela concerne une douzaine de réacteurs dont on a prévu l'arrêt. Dans les scénarios de référence, il est prévu d'arrêter ces réacteurs, puisque cela respecte ce qui a été prévu dans la politique énergétique. Cependant, on a quand même produit une étude de sensibilité pour vérifier, dans l'hypothèse où ces réacteurs n'étaient effectivement plus arrêtés, ce que cela donnerait en matière de volume de production de déchets ;
- un état des lieux des entreposages de matières et de déchets ;
- les modes de gestion spécifiques, en particulier la gestion des situations historiques, qu'il s'agisse de déposantes sur des installations de production ou également des campagnes d'immersion qui ont pu être réalisées ;
- certains dossiers thématiques, dossiers que vous retrouverez à la fin de ce document.

Donc maintenant, voici quelques données chiffrées à propos de cette dernière édition. Il faut également rappeler que c'est la dernière édition, mais, évidemment, il faut un temps pour réaliser ce travail.

Ainsi, finalement, les données que l'on utilise sont des données qui datent pour les plus fraîches de l'année 2021, c'est-à-dire que c'est la photographie à la fin de l'année 2021. A cette date-là, déjà stockés ou destinés à être pris en charge par l'Andra, nous avons donc sur le territoire national 1 760 000 mètres cubes de déchets, ce qui représente à peu près 220 000 mètres cubes de déchets supplémentaires par rapport à l'édition précédente, celle de 2016.

Concernant les déchets radioactifs produits par le secteur économique : dans le cas présent, ce n'est pas un scoop, ce sont des répartitions qui sont, à quelques pourcentages près, les mêmes depuis de nombreuses années. Sans surprise, l'activité électronucléaire représente plus de 60 % des volumes. L'activité médicale représente de tout petits volumes, puisque l'on est à moins de 1 %. L'industrie non électronucléaire, quant à elle, représente un petit peu plus de 3 %. La défense, c'est un petit peu moins de 10 %. Enfin, le monde de la recherche produit des déchets radioactifs à hauteur de 26,6 %.

S'agissant de la répartition des volumes et des niveaux de radioactivité, et on vous le dit régulièrement, même si je sais que ce sont là des choses que vous avez clairement en tête en tant que spécialistes : le gros des volumes de déchets radioactifs contient très peu de la radioactivité contenue dans les déchets et, à l'inverse, vous avez de faibles volumes qui concentrent la quasi-totalité de la radioactivité contenue dans les déchets. Il ne faut surtout pas imaginer pour autant que les déchets qui contiennent peu de radioactivité ne sont pas des déchets dangereux. Ainsi, les déchets de faible et moyenne activité, principalement à vie courte, et les déchets TFA sont aussi des déchets dangereux. C'est la raison pour laquelle ils bénéficient d'un mode de gestion particulier. Mais il est évident qu'en termes de dangerosité, les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue vont être ceux qui sont les plus dangereux et qui méritent un traitement particulier.

Sur ce transparent, vous trouverez quelques informations relatives au stock de matières à la fin de l'année 2021. Cette fois, contrairement aux déchets, on ne va pas parler en nombre de colis ou en mètres cubes, mais on va parler en tonnes de métal lourd. Et pour les différentes catégories de matières, vous trouvez la situation en masse à la fin de l'année 2021 et la comparaison avec la dernière édition, donc l'année 2016. Les premières lignes correspondent à l'activité électronucléaire et les lignes du dessous correspondent principalement à la défense ou aux combustibles du secteur de la recherche. Et puis, sur la dernière ligne, cela concerne les matières thorifères, Thorium ou matières en suspension en particulier.

Ce qui est plus directement connecté à la CLI et aux activités du Centre de stockage de la Manche, c'est ce qui traite de la partie « Déchets », évidemment. Ainsi, l'Inventaire national décline, je vous le disais, différents scénarios reposant sur la programmation pluriannuelle de l'énergie en vigueur. Elle a été élaborée en 2019. Cette PPE est élaborée pour dix ans, mais elle est remise à jour tous les cinq ans. C'est-à-dire que, cette année, il y a déjà eu un travail qui a été réalisé pour imaginer la mise à jour de cette PPE. Néanmoins, c'est bien cette PPE-là qui a fondé les différents scénarios qui ont été étudiés pour cette version de l'inventaire des matières et des déchets radioactifs.

Il y a donc quatre scénarios. Il y a des scénarios avec la poursuite du nucléaire, un scénario avec l'arrêt du nucléaire et des scénarios de poursuite avec, en particulier, des différences quant à la politique de retraitement du combustible, puisque – mais on va le voir dans les chiffres – on a un scénario avec du multi-recyclage, un scénario avec du mono-recyclage et deux scénarios, dont celui évidemment de l'arrêt du nucléaire, avec l'arrêt du retraitement, mais également le scénario de poursuite du nucléaire, mais avec l'arrêt du retraitement. Vous le verrez dans les chiffres, mais tout simplement et de manière assez caricaturale, cela reste la réalité, puisque lorsque l'on arrête de recycler, le combustible usé n'est plus par définition une matière, mais il devient un déchet. C'est pourquoi on a des volumes concernant les déchets de haute activité ou de moyenne activité, à vie longue, qui évoluent. Pour le reste, cela évolue nettement moins.

Pour l'édition 2023, au-delà des quatre scénarios et comme il faut quand même garder évidemment les oreilles ouvertes, il n'aura échappé à personne qu'il y avait le projet de construire six EPR supplémentaires et qu'était également envisagée l'éventualité de ne pas fermer – comme cela avait été prévu dans cette édition de la PPE – douze réacteurs durant les dix ans à venir. C'est la raison pour laquelle on a étudié, en plus des scénarios, deux sensibilités pour évaluer les volumes de déchets produits dans ces deux situations-là.

J'en arrive à la présentation de quelques chiffres : une durée de fonctionnement des réacteurs portée à 60 ans, mais dans ce cas, on intègre bien la fermeture des douze réacteurs qui était prévue entre 2027 et 2035. Les trois premières colonnes avec des chiffres correspondent à des scénarios de poursuite du nucléaire, la dernière colonne correspond à un scénario d'arrêt, et la troisième colonne de chiffres correspond à un scénario de poursuite du nucléaire, mais avec un arrêt du retraitement. Et c'est pourquoi vous voyez

dans... Au niveau des déchets de haute activité, ce qu'il faut simplement retenir, c'est que plus on retraite de combustibles, plus on génère de déchets de haute activité, évidemment. Si on retraite moins, parce qu'on est en mono-recyclage plutôt qu'en multi-recyclage, ou si on ne retraite plus du tout, que ce soit parce que l'on vise l'arrêt du nucléaire ou simplement l'arrêt du retraitement, cela impacte directement ces volumes de haute activité. En revanche, on va avoir beaucoup plus d'autres typologies de colis de déchets radioactifs de haute activité qui seront des combustibles usés et qu'il faudra gérer comme des déchets.

On remarque également que, quels que soient les scénarios, pour les autres familles de déchets, il y a peu, voire pas de variation. C'est-à-dire que lorsque l'on regarde les déchets de faible activité à vie longue, il n'y a pas de variation, tout simplement parce que ces déchets-là ont été produits par des activités historiques ou vont être produits par le démantèlement d'installations qui sont à l'arrêt. Ainsi, on connaît depuis très longtemps la volumétrie générée pour les catégories de déchets de faible activité à vie longue et elle ne dépend donc pas des scénarios.

Et au niveau des déchets de faible et moyenne activité, principalement à vie courte, ou des déchets TFA, vous le voyez, cela varie, mais cela varie très, très peu par rapport à la volumétrie d'ensemble.

Vous trouvez ici un petit focus sur les deux particularités de cette édition, à savoir les volumes qui seraient produits par le fonctionnement et le démantèlement de six nouveaux EPR, et en fonction des différentes catégories de déchets. En fonction des scénarios, évidemment, cela varie pour les déchets à haute activité et ceux à moyenne activité à vie longue, dans la même philosophie que celle que je viens de vous décrire. En revanche, pour les déchets à faible et moyenne activité, principalement à vie courte, et les TFA, cela ne change pas grand-chose, mais cela vous fixe l'ordre de grandeur des volumes supplémentaires de déchets à gérer si ces six réacteurs sont effectivement autorisés, construits et exploités.

On trouve ici la même chose en lien avec le rallongement de la durée de fonctionnement des réacteurs, et en particulier des déchets qui seraient produits par les douze réacteurs dont la fermeture est prévue dans les scénarios de l'édition 2023 et s'ils n'étaient pas fermés. Là aussi, vous voyez qu'en termes d'ordre de grandeur des volumes supplémentaires de déchets générés, cela reste extrêmement faible.

Pour ma part, j'ai terminé la présentation des données concernant l'Inventaire national et je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

Mme la PRESIDENTE.- Mme THOMINET a la parole.

Mme THOMINET.- Vous avez fait (l'étude) pour la période 2016-2021, on voit le pourcentage, que cela représente 1 760 000 (tonnes de déchets), mais avec tous les chiffres que vous nous avez donnés, est-ce qu'il y a quand même un pourcentage ? Est-ce que vous avez déjà extrapolé sur le pourcentage, parce que les tableaux, c'est une chose, mais on a du mal après à recalculer cela dans le temps. Je veux dire par là : quelle est l'évolution en pourcentage – parce que je suppose qu'en millions ce n'est pas possible – ne serait-ce que sur les trois dernières années, par exemple ? (Inaudible) je veux dire en matière de stockage, ou pas ?

M. TORRES.- Vous parlez de la partie « Déchets » ?

Mme THOMINET.- Oui.

M. TORRES.- Concernant la production, donc les 220 000 mètres cubes supplémentaires, que l'on va retrouver ici, pour les cinq ans, entre la dernière édition datant de 2016 et celle d'aujourd'hui, donc de 2021, vous avez à l'heure actuelle les mêmes proportions. C'est-à-dire qu'entre 2021 et 2024, durant les deux dernières années, on aura un cinquième des 220 000 mètres cubes de déchets qui ont été produits en plus. C'est-à-dire qu'actuellement, comme on a un nombre d'installations qui reste le même durant les dernières années... Actuellement, on travaille avec des centrales qui sont... Je pense que les plus anciennes ont été ouvertes en 1979 et puis il doit y avoir 80 derrière. Il n'y a pas eu de nouvelles installations en fonctionnement. On a évidemment l'EPR de Flamanville, mais comme il n'a pas encore fonctionné, il n'a pas généré... Il commence (son activité), il n'a donc pas encore généré de déchets. Dans la situation actuelle, l'évolution que l'on a vécue de 2016 à 2021 est exactement la même que celle que l'on retrouve aujourd'hui.

Cela étant, ce qu'il est important d'avoir en tête, et c'est ce que j'ai indiqué : pour le moment, ce n'est pas tant le nombre d'installations qui va influencer les volumes de déchets produits que la politique énergétique. Si on arrête de retraiter ou si on décide de ne faire de retraitement que du mono-recyclage ou du multi-recyclage, on l'a vu, l'impact sur les volumes est beaucoup plus important que ne le seraient celui des installations supplémentaires, ou même celui d'un rallongement de dix ans de la durée de vie des installations existantes dont il était prévu qu'elles ferment. Dans le cas présent, quand vous faites un

cinquième de 220 000 mètres cubes, c'est l'ordre de grandeur que l'on a déjà depuis quelques années et que l'on continuera à avoir.

Mme la PRESIDENTE.- M. BOUST demande la parole.

M. BOUST.- Dans la diapositive suivante, il n'est pas indiqué – même si cela va de soi, évidemment – que ce sont bien des tonnages ou des mètres cubes qui sont indiqués ici et qui sont transposés en pourcentage.

M. TORRES.- Oui.

M. BOUST.- Pourriez-vous donner quelques indications sur l'origine de la contribution de l'activité de recherche ? C'est le cycle du combustible ?

M. TORRES.- C'est la recherche au sens général, cela peut donc être sur le cycle du combustible, mais pas uniquement. Ensuite, vous trouvez la liste exhaustive des producteurs dans le bilan, qui vous dit voilà ce que l'on met dans la part Recherche, ce que l'on met dans la part Électronucléaire, mais on n'exclut pas dans la part Recherche qu'il y ait aussi de la recherche en lien avec une activité électronucléaire, mais pas de production d'énergie. On est vraiment dans le domaine de la recherche.

M. BOUST.- Merci.

Mme la PRESIDENTE.- M. MARTIN demande la parole.

M. MARTIN.- Dans le prolongement de la question de M. BOUST, je voudrais poser la question suivante : finalement, est-ce que les réacteurs expérimentaux, soit ceux qui sont déjà arrêtés mais qui ne sont pas démantelés, soit les quelques réacteurs qui restent à Cadarache, ou même celui de Grenoble, sont compris dans ce bilan de 26 % - ce qui me paraît un peu élevé d'un point de vue recherche – ou est-ce qu'ils en sont exclus ? Parce que, d'après ce que vous venez de dire, ils seraient inclus.

M. TORRES.- Très sincèrement, je ne le sais pas et il faut que je le vérifie, pour être sûr de ne pas vous dire de bêtises. Cela étant, ce qui est certain, c'est qu'ils sont bien inclus dans l'Inventaire. Cependant, je vais vérifier pendant la présentation suivante s'ils sont ou non comptabilisés dans la part Recherche – ce qui doit être le cas selon moi – mais je préfère le vérifier avant de vous le confirmer.

M. MARTIN.- Merci beaucoup.

Mme DRUEZ.- S'agissant des douze réacteurs dont vous avez parlé, s'agit-il des 900 Mégawatts ?

M. TORRES.- Oui.

Mme DRUEZ.- La prolongation est donc assurée pour ces 900 Mégawatts jusqu'à encore... Les dix ans viennent d'être confirmés.

M. TORRES.- Voilà.

Mme DRUEZ.- Ainsi, probablement, ...

M. ROUSSELET.- ... Ils ont été confirmés et reconfirmés par des déclarations politiques, mais qui sont assujetties à une loi qui n'a pas été votée. Et connaissant la situation politique d'aujourd'hui, il va falloir attendre un peu avant de savoir ce que la loi va contenir.

M. TORRES.- En tout cas, ce qui est certain, et c'est la raison pour laquelle on les a considérés et que l'on a fait une étude, puisqu'encore une fois, sur la base de la PPE applicable, on aurait dû ne pas réaliser cette étude de sensibilité, puisque le cadre est clair : on se base sur la PPE en vigueur. Cela étant, encore une fois, on est comme tout le monde, et c'est aussi ce à quoi sert le comité de pilotage. Ainsi, effectivement, qu'il ait été autorisé ou qu'il n'ait pas été autorisé, comme c'est quand même dans l'air du temps, il a bien fallu que l'on évalue parce que, sinon, on aurait trouvé que la présentation qui a été faite n'était pas suffisamment sincère par rapport aux évolutions.

C'est la même chose pour les six EPR. Ils ne sont pas encore autorisés, construits ou exploités.

M. LAFFORGUE-MARMET .- Je souhaiterais apporter une précision à propos des (réacteurs de) 900 mégawatts, même si je ne me prononcerai pas sur la Politique énergétique, mais sur la partie Sûreté : sur les 32, il y en a une grande majorité dont l'ASN a autorisé la prolongation de 40 à 50 ans. C'est-à-dire qu'ils ont passé leur quatrième visite décennale et l'ASN a considéré que la sûreté de ces installations permettait leur maintien en fonctionnement pour les dix prochaines années, sachant que la prochaine visite décennale des réacteurs de 900 mégawatts doit commencer en 2029.

M. TORRES.- Et cela me permet de préciser ce que je n'ai pas fait : évidemment, dans les scénarios prospectifs, nous n'intégrons absolument pas justement l'avis technique et celui de l'autorité de sûreté.

Quand on prend l'hypothèse que cela va fonctionner, cela ne préjuge donc en rien des décisions qui seraient prises sur le plan technique et sur le plan de la sûreté.

Mme la PRESIDENTE.- M. ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- Je voulais juste faire une remarque parce que je passe souvent pour un empêcheur de tourner en rond et comme celui qui adresse des remarques négatives. Or, cette fois, je voulais faire une remarque positive et dire, s'agissant de l'Inventaire dont vous nous avez parlé aujourd'hui, que je n'en connais pas un dans le monde qui soit aussi bien fait, qui soit aussi clair et aussi accessible. Voilà, il faut le souligner quand il y a des choses qui fonctionnent. Et cet Inventaire est quand même très accessible, compréhensible et il est assez unique. Il y en a d'autres, ailleurs, qui ont fait l'objet de tentatives, mais qui ne sont pas aussi réussies. Je tenais à le dire, parce que quand il y a un peu de positif et que cela fonctionne, il faut le dire. L'inventaire est quelque chose de... Et en dehors, évidemment, de toute vision politique ou autre, qui ne se débattent pas ici. Mais de manière pragmatique, cet Inventaire est extrêmement bien réalisé.

M. TORRES.- Je vous le confirme : vous trouverez effectivement en page 47 de l'Inventaire que, de fait, les centres de recherche du CEA ont bien été pris en considération dans la partie recherche.

M. MARTIN (hors micro).- Merci beaucoup. (*Inaudible*)... page 47...

M. TORRES.- ... Oui ...

M. MARTIN (hors micro).- ... (*Inaudible*).

Rires dans l'assemblée

Mme DRUEZ.- Les prospectives n'intègrent pas du tout les éventuels SMR (Small Modular Reactor) à venir.

M. TORRES.- Pas à date. En revanche, évidemment, cela fait partie des objets de discussion dans le cadre du PNGMDR, entre autres, mais pas seulement. Actuellement, l'Andra est en veille. Je vous le redis, on l'a publié, et c'est l'édition de 2023, basée sur des données de 2021. Les questions de SMR qui existaient « déjà » se sont quand même nettement accélérées récemment. Cela étant, il faut aussi avoir en tête qu'il faut avoir de la matière pour pouvoir faire de la prospective. Et pour le moment, s'agissant des SMR, il existe un grand nombre d'acteurs, avec des produits qui sont divers et variés. On n'a donc de toute façon pas

encore obtenu des informations suffisamment claires ou pertinentes qui nous auraient permis de réellement effectuer un travail de qualité en matière d'évaluation. En revanche, c'est une question totalement pertinente puisqu'on aura évidemment à les considérer, aussi bien sur la partie Matières que sur la partie Déchets.

Mme la PRESIDENT.- M. HEDOUIN demande la parole.

M. HEDOUIN.- Effectivement, je pense qu'il ne faut pas que l'on commence à s'embarquer dans la question de savoir ce que vont produire les SMR, parce que, du coup, j'ai regardé un petit peu le panorama – comme j'imagine que c'est le cas de tout le monde ici – et on va vraiment du plus petit « micro-bidule », dont la plupart sont plutôt des startups et dont on sent qu'il ne faut surtout pas qu'elles s'engagent sur cette voie du nucléaire... Sur ce point, je pense que l'ensemble de l'assemblée sera à peu près d'accord pour dire, même si c'est peut-être un peu politique, qu'il vaut mieux laisser aujourd'hui le nucléaire à ceux qui savent le faire et que l'on a vraiment quelque chose qui, à la fois, me semble peu pertinent pour certains opérateurs et surtout que le foisonnement des projets va très largement s'atténuer avec les années et les programmes de recherche.

M. ROUSSELET.- Je voulais juste communiquer un petit point d'information : dans le cadre du travail de l'Andra, de manière globale, on parle du PNGMDR, mais il y a aussi le suivi gouvernemental qui a lieu derrière. Et il y a donc un contrat de multi-performances, qui fonctionne en permanence et qui est revu tous les quatre ans. Ainsi, le contrat actuel couvre la période 2022-2026 et, au milieu, en 2024, il y a donc une réévaluation qui est faite par le ministère concernant le stade auquel l'Andra se trouve par rapport à ses objectifs de performance. Je voulais dire que, vendredi dernier, j'ai été longuement auditionné par les cinq inspecteurs qui, aujourd'hui, réalisent cette réévaluation des objectifs de l'Andra. C'était juste un point d'information. C'est quelque chose qui existe aussi dans le fonctionnement, je parle là de ce contrat de performance qui contient des objectifs proposés par l'Andra, qui sont validés par le ministère, et puis le ministère vérifie là où se situe Andra par rapport à ses engagements.

M. TORRES.- C'est d'ailleurs un contrat d'objectifs et de performance tous les cinq ans. Il couvre une période de cinq ans, et non pas quatre.

Mme la PRESIDENTE.- S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au point suivant.

11. Point d'étape sur les travaux de la pose de la couverture. (Exploitant)

Mme la PRESIDENTE.- Il s'agit de la présentation du Point d'étape sur les travaux de la pose de la couverture.

M. RECARTE.- Je vais passer la parole à l'un de nos collaborateurs qui se trouve dans l'Aube, Albert MARCHIOL, et qui va nous présenter ce sujet.

ABSENCE DE SON SUR LE FICHIER AUDIO 4 entre TC 27 : 13 : 83 et TC 28 : 56 : 89

FICHIER AUDIO 5 : SON TRES DEGRADÉ

M. MARCHIOL.- (*Très difficilement audible*)... Avec un (*inaudible*) d'attente et une résistance aux séismes pour une durée de 300 ans, et également une recherche de solutions (*inaudible*) ... parasite en périphérie de la couverture. Et si on n'a pas de solution, la solution qui engloberait tout serait d'imperméabiliser les talus de la couverture par un système de Mégatuiles ou avec une autre solution, jusqu'au niveau du terrain naturel, donc au-dessus des réseaux de surveillance, pour les protéger.

Voilà la démarche qui a été présentée, qui a été instruite et qui continue à avancer.

Quant à la suite, donc les phases d'études, une partie de ces études ont déjà été réalisées. Dans un premier temps, entre 2019 et 2021, une série de diagnostics des infiltrations parasites a été réalisée pour essayer de trouver leur origine, par où cela passe, en particulier dans la zone Nord-Est. Tout cela, je vais vous le présenter dans le détail par la suite.

En 2021 et 2022, en parallèle, cette notion de Mégatuiles, qui est un projet novateur, innovant, (*inaudible*)... on a imaginé qu'il véhicule de grandes dimensions, qui permettent d'assurer les fonctions d'étanchéité d'une protection de la couverture sur les talus, mais à propos desquels il fallait avancer un peu plus précisément au-delà de la simple idée, donc avec une étude de faisabilité et un démonstrateur qui a été mis en place à la fin de 2022, à proximité du Centre Manche.

En 2023, on s'était aussi engagé à regarder d'autres solutions alternatives par rapport à ces Mégatuiles. On a déjà fait un nouveau tour d'horizon de toutes les solutions possibles et imaginables, pour rendre étanches ces talus en périphérie. Des différentes solutions, il n'en ressort que celles qui sont vraiment réalisables (*inaudible*). C'est l'étanchéité à base de géomembrane, comme c'est le cas de la couverture

actuelle du Centre Manche, mais il y a aussi la solution d'un béton bitumineux étanche, qui est un peu l'équivalent d'un béton bitumineux routier, mais avec une formulation différente, et qui a été utilisé pour des barrages, des digues, par des gens comme EDF. C'est aussi là une autre technique alternative qui semble bien fonctionner.

Aujourd'hui, en 2024, on a lancé une étude, qui en est au stade de la consultation, sur la mise au point de différents avant-projets sommaires (APS), certes des études sommaires, mais également assez poussées, pour voir les différentes solutions imaginées. La première solution consiste uniquement à conforter des talus, avec une pente adoucie. 3H pour 1V, cela signifie trois longueurs horizontales pour une verticale, donc trois mètres d'horizontale pour un vertical, cela correspond à une pente de 33 %, et cela permet d'obtenir la stabilité du talus. On l'a déjà démontré avec les trois talus que l'on a déjà confortés entre 2010 et 2013.

Et puis, concernant l'étanchéification des talus, jusqu'au terrain naturel, on a réalisé d'autres APS. Le premier APS, avec des Mégatuiles. Le second, toujours avec l'idée d'adoucir les talus et on pose des Mégatuiles. Quant au troisième, il s'agit d'adoucir les talus et d'étancher avec du béton bitumineux étanche. Concernant le quatrième, de même, il s'agit d'adoucir les talus et d'étancher avec une géomembrane. Le cinquième APS que l'on a demandé consiste uniquement à réaliser l'étanchéification sur la zone Nord-Est, puisque c'est cette zone Nord-Est qui est la plus perturbante dans les infiltrations parasites, avec des (*inaudible*) assez importants. Ainsi, on a imaginé que l'on pourrait uniquement étanchéfier les talus uniquement sur cette zone.

Et puis on a laissé une porte ouverte à une 6ème solution à laquelle on n'aurait pas pensé, nous, en interne à Andra, en collaboration avec le bureau d'études avec lequel on travaille, qui pourrait nous proposer des choses. Cela peut être aussi un mix entre deux solutions d'étanchéification, mais (*inaudible*) béton bitumineux, avec une partie située sur le haut et une partie située sur le bas. En résumé, on laisse la porte ouverte à d'autres idées. On ne reste pas fermé s'agissant de ces projets.

Concernant le planning, ces études APS seront livrées à la fin de l'année 2025, dans le courant de l'année 2025, ce qui permettra en 2026 de faire le choix de l'une de ces solutions, dans le but de lancer

ensuite... , constituer un dossier de modification de couverture, qui sera assez important. A l'horizon 2029, il s'agira alors de présenter le dossier de modification de la couverture.

Voilà en résumé les phases d'études et le planning dans les grandes lignes.

Pour la suite de cette présentation, on peut passer à la première solution.

Ici, c'est un historique, ce sont déjà des choses qui ont été présentées en CLI. On s'est rendu compte du glissement des talus dès la pose de la couverture. Il y a eu beaucoup d'études dans les années qui ont suivi, avec des capteurs qui ont été implémentés, des travaux de... On a soupçonné la présence d'eau dans le talus et les capteurs ont montré qu'il n'y avait pas de pression d'eau en talus, qu'il y avait donc un bon drainage. On a repris les valeurs de certaines hypothèses d'angles de frottement du sable sur une géomembrane. On voit qu'ils avaient été un peu optimistes à l'origine, dans les travaux de laboratoire, concernant le dimensionnement. On a également réduit de façon à avoir des marges de 23 ° à 10 °. Ainsi, il y a un angle de frottement plus raisonnable, ce qui permet de garantir une stabilité. A partir de cette valeur, on a réalisé de nouveaux calculs de stabilité. Ainsi, avec l'adoucissement de la pente, on peut surcharger le pied de talus et bloquer le glissement, et ainsi obtenir la stabilité des talus. C'est donc le principe de confortement.

On passe au transparent suivant. Le principe, c'est (*inaudible*)... c'est la pente initiale du talus. Ici, c'est le talus 69-110, et le trait situé au-dessus correspond à la pente actuelle. On a donc adouci la pente, on a mis un mur de soutènement au niveau de la route périphérique. Et sur ce plan de coupe, on voit que la surcharge de ce pied de talus permet de bloquer tous les glissements, et ainsi de stabiliser le talus. C'est là quelque chose que l'on suit depuis 2013. Les mesures démontrent que c'est efficace et que cela fonctionne bien. C'est le principe que l'on a retenu pour (*inaudible*).

Sur la diapositive suivante, cela pourrait être une solution, c'est l'APS N°1 dont j'ai parlé. Il s'agit d'édifier des murs de soutènement au niveau de la route périphérique, d'adoucir la pente des talus, de tous les talus, ici représentés par la zone en vert-foncé, et de manière à assurer la stabilité sur le long terme, et d'en rester à cette solution qui permet de stabiliser. Cela implique que, de l'autre côté, on ait trouvé une solution pour les infiltrations parasites. Si ce n'était pas le cas, il y a les autres solutions.

Concernant les infiltrations parasites – transparent suivant – voilà un peu le diagnostic que l'on a pu établir, qui a nécessité beaucoup de manipulations sur le terrain, des arrosages ou des injections dans les différents réseaux, drains, réseaux d'eau pluviale, etc., pour voir où l'on pouvait détecter une fuite. Et on s'est aperçu qu'il y a beaucoup de zones qui ramènent de l'eau dans le BRS02 en particulier, dans la zone Nord-Est, et des cheminements de l'eau qui sont difficiles à voir, à contrôler, et avec des origines diverses et variées. Certains arrosages ont mis en relief une bonne réactivité du drain, une communication plus ou moins rapide avec le BRS, tandis que d'autres arrosages n'ont engendré aucune réaction, et donc on a (*inaudible*).

La conclusion, c'est que toute la zone... La zone rouge... Les zones rayées en rouge contribuent à présenter des débits plus ou moins importants dans ce BRS02. Vous voyez le point de mesure du BRS02, il y a (*inaudible*) de la zone Nord-Est. Mais il y a également dans les points rouges, des jonctions avec des chambres de drainage, qui contribuent à envoyer de l'eau vers ce BERS02. Les cheminements sont donc difficiles à imaginer. C'est surtout qu'à partir de ce diagnostic, on ne relève pas une fuite sur un point particulier qui pourrait être relativement facile à réparer, mais un ensemble d'eaux qui diffusent entre les talus et qui rejoignent ce BRS. L'idée, pour le moment, c'est effectivement d'imperméabiliser le talus en surface de manière à éviter que l'eau ne s'infilte au niveau de la route et sous la route, jusqu'au réseau de surveillance.

Ainsi, on continue à réfléchir un peu à la possibilité d'utiliser un autre moyen, mais pour l'instant, l'idée est d'imperméabiliser le talus en surface, au moins sur cette zone-là. Voilà en ce qui concernait les infiltrations parasites.

Un autre APS, donc un avant-projet sommaire, qui consiste à une imperméabilisation en surface des talus, avec un confortement (*inaudible*) d'attente. Ici, ce sont les Mégatuiles que vous connaissez déjà en partie, avec le schéma qui représente un ensemble d'éléments qui servent de support et de (*inaudible*) aux tuiles de grande dimension. Les tuiles mesurent cinq mètres de long sur deux mètres de large sur la partie la plus large du triangle. Et puis dans ce schéma, on remarque des tuiles particulières, qui vont faire la jonction avec la membrane qui est sur le toit. Par-dessus cette tuile-là, on va poser une membrane qui sera soudée à la membrane du toit de la couverture. L'idée reste la même, excepté pour le haut des talus. C'est donc là le premier APS, avec un démonstrateur qui a été construit à la fin de l'année 2022 dans la zone de Digulleville. Voilà le principe, avec des tuiles triangulaires, puisque c'est le concept de base du bureau

d'études, mais cela permet de renvoyer les eaux assez rapidement vers des cheneaux, à la manière des caniveaux, qui renvoient l'eau vers le pied de talus. Dans le cas présent, le pied de talus n'a pas été finalisé puisqu'ici, c'est juste un morceau de membrane qui permet de récupérer les eaux. Dans le projet définitif, c'est ce qui reste à étudier à ce stade APS, c'est-à-dire effectivement tous les éléments de tuiles un peu particuliers : en bas du talus, la récupération des eaux via le réseau pluvial, et puis toutes les arêtes et les points un peu singuliers, le (*inaudible*) entier de la membrane. C'était donc l'APS N° 2.

Concernant l'APS N° 3, c'est une solution par béton bitumineux étanche. Comme je vous le disais, cela ressemble un peu à un béton routier, mais dans la formulation, le bitume est un peu plus enrichi, et le gravier est un peu plus fin. C'est un domaine assez particulier et c'est la raison pour laquelle on a du mal à trouver les bureaux d'études, les entreprises, qui maîtrisent cela, puisque ce sont des choses qui avaient été mises en place dans les années 1930-1950, dans quelques barrages, quelques digues.

Et puis après, en France, on est passé plutôt à des géomembranes, ou à d'autres structures, ou encore du béton. Les entreprises qui ont retravaillé sur d'anciens barrages, d'anciennes digues, en France et aussi à l'étranger, ont donc un bon niveau d'expérience et une bonne qualification concernant ce produit, produit qui fonctionne très bien sur des barrages et les digues, et qui semble tout à fait transposable à l'utilisation que l'on veut en faire sur une couverture.

Vu sous cet angle, c'est noir et c'est assez foncé, d'où le souci particulier de ce mélange s'agissant de la plasticité avec les températures qui augmentent. Au soleil, cela chauffe et cela a tendance à se ramollir et à glisser un peu dans la pente. Le principe, et c'est ce que l'on a déjà vu dans l'étude de faisabilité, consiste à recouvrir cette étanchéité par une épaisseur de graviers de l'ordre de 50 cm. C'est ce que l'on peut voir sur le schéma de coupe, qui se trouve sur la diapositive suivante. Ici, on voit donc en coupe ce que cela pourrait donner. On garde quand même la rupture de pente pour rester dans l'emprise du site. C'est l'idée que l'on se fait du projet. On reste dans l'emprise du site. Cependant, il y a la possibilité éventuelle de le déplacer un tout petit peu pour finaliser le système de récupération des eaux pluviales en pied de talus. Dans certains endroits, c'est trop limite. Sinon, pour cette solution d'étanchéité, on recouvre par un (*inaudible*) la partie haute du talus à 3 pour 1. La partie basse, à 3 pour 2, est stable et il suffit juste de la recouvrir et d'y mettre par-dessus du gravier, ce qui la protégera des effets de la météo, et en particulier de l'ensoleillement qui tend

à donner quelques fluages et (*inaudible*). En partie supérieure, se trouve la jonction avec un (*inaudible*) membrane qui sera soudée à la membrane existante. Voilà en ce qui concerne ce projet.

A propos du quatrième APS : c'est un peu le même principe (*inaudible*) de talus, mais à la place du béton bitumineux étanche, il s'agit d'installer une géomembrane, un peu du même type que celle qui se trouve actuellement dans le Centre Manche. La formule du bitume a un peu changé, pour autant, c'est le même principe, avec la même épaisseur, le même principe de géomembrane bitumineuse. L'idée est de poser cette membrane par-dessus. Il s'agit également de la protéger en surface, pour qu'elle ne soit pas altérée par les effets de la météo, avec des matériaux de protection.

Dans la partie basse, on s'est aperçu que cette membrane a un angle de frottement, un glissement, qui ne permettent pas au gravier de passer. Ainsi, on a imaginé des petits blocs, des parements en bloc de béton, de manière que cela soit stable dans la partie basse. Et dans la partie haute, on va en recouvrir une partie avec du sable, au bout de la membrane et une partie avec du graviers, pour la protéger en particulier du vent et de la pluie. C'est le même principe.

Et puis, concernant le cinquième APS : comme je vous le disais, c'est l'une de ces solutions, avec l'utilisation des Mégatuiles, géomembrane, béton bitumineux étanche, mais uniquement sur la partie Nord-Est, là où (*inaudible*) infiltrations parasites est la plus embêtante. Il s'agit de traiter uniquement cette partie-là. Il reste à étudier et à voir comment cela se passe. On a noté que 97 % des volumes qui sont collectés dans les BRS correspondent uniquement à cette zone-là. C'est la plus grosse contribution du réseau de surveillance, et qui est uniquement due à des infiltrations parasites (*inaudible*).

Voilà où nous en sommes à propos de ces études. En dehors de tous ces projets, existe-t-il peut-être une autre solution qui pourrait être travaillée plus en détail dans le cadre de l'APS. Également et toujours à propos de ces APS – slide suivant – on retrouve tout l'aspect collecte des eaux en pied de talus. Pour la première solution, (*inaudible*) en talus, bien sûr, le réseau reste le même qu'actuellement. Et pour les solutions avec une imperméabilisation de tout ce qui se trouve en pied de talus, cela conduit à récupérer toutes les eaux de couverture au niveau du terrain naturel, et donc à concevoir des fossés ou des systèmes de collecte un peu particuliers. On va travailler cela, en particulier sur la partie Nord-Est, où il y a un grand mur de soutènement, ce qui ne permet pas de garder les eaux contenues à l'intérieur du site, et qui doit donc

nécessiter la possibilité de prendre quelques mètres situés dans le domaine public. Il s'agirait de deux à trois mètres, ce qui permettrait de constituer un réseau de collecte suffisamment conséquent pour obtenir en quelque sorte un petit canal en pied de mur qui permettrait de récupérer les eaux qui s'écoulent en haut du mur. Voilà, c'est cela. Voilà à propos des projets d'études.

Et puis, l'ensemble de ces matérialisations nous conduisent à recouvrir les éléments d'étanchéité en surface, hormis les Mégatuiles qui, elles, ne seront pas recouvertes, puisqu'elles sont placées comme c'est le cas sur le démonstrateur. L'avantage, c'est que l'on peut éventuellement les colorer ou modifier légèrement leur teinte. Dans le cas présent, cela conduirait à recouvrir par des graviers ou des petits blocs de béton pour protéger les (*inaudible*). Voilà ce que cela pourrait donner à travers les premières visions que l'on a concernant ces solutions techniques.

Avez-vous des questions sur ces études en cours ?

Mme la PRESIDENTE.- M. BRISSET demande la parole.

M. BRISSET.- Je parlais de la géomembrane. En principe, je pense qu'il s'agissait d'un système provisoire. Ce n'est pas prévu pour durer 300 ans. Qu'est-ce qu'on a comme recul sur une géomembrane ? Apparemment, vous avez déjà des fuites au bout de quelques années.

M. MARCHIOL.- Ce ne sont pas des fuites. Cela se passe en pied de talus. C'est de l'eau qui rejoint le réseau de surveillance. Justement, concernant les fuites, il y a tout un programme de surveillance de cette membrane, avec des prélèvements d'échantillons. Cette membrane, actuellement, vieillit très bien, et c'est pourquoi elle devrait durer plusieurs siècles sans problème. En somme, dans ce dossier de réexamen de sûreté, tout l'argumentaire, toute la démarche que l'on a engagée, a consisté à dire que cette couverture fonctionnait bien aujourd'hui, que la membrane vieillissait très bien. Par ailleurs, ce que je n'ai pas évoqué, c'est le fait que l'on relève différents tassements au niveau des colis du Centre, parce que concernant certaines zones avec des colis très anciens, les colis étaient très peu denses et ont donc tendance à s'affaisser. On a ainsi déjà observé des tassements sur le toit de la couverture. On pense d'ailleurs que l'on en rencontrera d'autres, puisqu'étant donné l'évolution, on risque de rencontrer ce type de tassement.

Tout ce que l'on pourrait installer au-dessus de cette couverture ne peut pas être déformé sans être altéré. C'est-à-dire que l'on peut avoir des affaissements ...

M. TORRES.- Albert, je vais compléter, tout simplement parce que je ne veux pas que l'on refasse la réunion que l'on avait déjà tenue à l'époque. Cependant, et justement, l'un des gros enjeux du dernier réexamen a été de présenter et de faire inscrire par l'IRSN et par l'Autorité de sécurité nucléaire ce qui était la position de l'Andra. Vous avez raison quand vous dites que cette couverture, à l'origine, elle n'avait pas été imaginée pour être pérenne, c'est-à-dire une couverture définitive et qui répondrait à tous les objectifs que personne ne pouvait imaginer à l'époque. Sur ce point, il n'y a pas d'ambiguïté, c'était bien le cas.

Simplement, avec le retour d'expérience du fonctionnement de cette couverture, avec la mise en évidence qu'aucune couverture – étant donné ce qu'Albert vient de rappeler, en particulier la non-stabilité du massif de déchets – ne répondrait jamais aux objectifs que certains pouvaient imaginer, et que nous avons de toute manière en même temps l'obligation de surveiller cette installation à minima durant 300 ans, ce que nous avons proposé dans le cadre du dernier réexamen, c'est de pérenniser – et c'est pourquoi le projet s'appelle « Pérennisation de la couverture actuelle » – en profitant du retour d'expérience – qui commence à remonter à quelques décennies maintenant – du fonctionnement des différents composants de cette couverture, en voulant corriger les problématiques d'infiltrations parasites. En somme, la quasi-totalité de ce qu'Albert vient de présenter, relève avant tout de cette problématique-là. Évidemment, il y a également la stabilisation du massif avec l'adoucissement des pentes, mais il s'agit surtout de corriger ces infiltrations parasite, pour que ce soit encore plus simple de vérifier le bon fonctionnement de la membrane. Et l'engagement qu'il y a derrière tout cela, puisque nous avons de toute façon l'obligation de surveiller et d'être présents, c'est d'intervenir en cas de dommage. Et c'est aussi ce que nous aurions dû faire si nous avions mis en œuvre une autre couverture plus dimensionnante, puisqu'encore une fois, si sous la couverture, aussi robuste soit-elle, on observe d'importants affaissements, cela entraîne des perturbations de cette couverture, et il aurait fallu intervenir.

C'est effectivement un changement de position par rapport à ce qui a longtemps été imaginé. Et c'est la raison pour laquelle nous attendions avec beaucoup d'impatience la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire. Nous souhaitions savoir si, effectivement, et après avoir reçu l'avis de l'IRSN qui était favorable à cette solution, après avoir reçu l'avis du Groupe permanent qui était également favorable à cette solution, l'Autorité de sûreté nucléaire, à son tour, validait cette proposition de l'Andra. Et cela a été le cas à travers l'avis qui a été publié il y a quelques semaines.

M. BRISSET.- D'accord.

Mme la PRESIDENTE.- Mme THOMINET demande la parole.

Mme THOMINET.- C'est aussi pour voir un petit peu... Parce que les Mégatuiles dont vous parlez, quel poids cela représente-t-il ? Parce que, là aussi, le poids va avoir une incidence sur le recouvrement. Comment allez-vous gérer cela, parce que ce sont des tuiles de taille conséquente ?

M. TORRES.- Albert, veux-tu répondre à la question concernant les centres de charge, et justement la stabilisation des ... ?

M. MARCHIOL.- ... Oui, c'est un point important, je parle à la fois des centres de charge en statique, mais également en dynamique. Cependant, les tuiles représentent un poids relativement léger. Ces tuiles sont en bitume. Il s'agit donc d'un béton particulier. C'est un béton fibré à ultra haute performance, avec des résistances qui sont très importantes. Les tuiles mesurent à peu près quatre centimètres d'épaisseur, et en plus, il y a un peu de marge. Cela étant, cela se comporte plus un peu à la façon des tôles d'acier que du béton, puisqu'elles sont relativement légères. Les tuiles représentent moins d'une tonne par élément, même si les grandes tuiles pèsent quand même un peu plus. Cependant, concernant les tuiles standards, elles pèsent huit-cent et quelques kilos. Donc, non, ces centres de charges sont relativement légers. Ainsi, de ce côté-là, il n'y a pas de souci et on l'a déjà vérifié. On va vérifier à nouveau dans le cadre des APS, en particulier pour le statique, mais également avec (l'hypothèse) *des séismes (peu audible)* qui sont aussi étudiés en parallèle, et on s'est engagé à le réactualiser en prenant (en compte) les séismes pour une période de 300 ans. Ce sont toutes là des choses qui sont vraiment (*inaudible*).

M. TORRES.- Pour l'anecdote, l'un des sujets concernant les tuiles, c'est aussi le fait qu'elles ne s'arrachent pas, qu'elles ne s'envolent pas en cas de... On était presque plus embêté par le fait qu'elles n'étaient pas assez lourdes. De fait, il y a des problématiques d'ancrage. Maintenant, et à propos de ce système de Mégatuiles, c'est souvent celui qui fait le plus parler, parce que c'est celui dont on n'a pas l'habitude, mais c'est l'une des différentes composantes. On est encore très loin d'avoir porté notre solution... En tout cas, nous sommes encore loin d'avoir porté notre choix définitif sur l'une ou l'autre des solutions, mais on ne pouvait pas passer à côté de l'étude de cette disposition-là également.

12. Présentation du bilan annuel 2023 relatif au Centre de Stockage du CSM. (ASN)

Mme la PRESIDENTE.- Il est déjà 12 heures, je vous propose que l'on avance. Je vais maintenant passer la parole à l'ASN pour la présentation du Bilan annuel 2023, relatif au Centre de stockage.

M. RECARTE.- On te libère, Albert. Merci.

M. MARCHIOL.- Merci, au revoir.

Silence pendant une minute

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, je vais présenter le bilan de l'ASN du Centre de stockage de la Manche pour 2023, bilan qui a été présenté à la suite du Bilan de l'ASN de la radioprotection et de la sécurité nucléaire en 2023, présenté au Parlement le 16 mai dernier.

Ce bilan pour le CSM se base d'abord sur les inspections. Il y en a eu deux. La première inspection date du 18 juillet 2023, je n'y reviens pas parce qu'elle a fait l'objet d'échanges assez longs lors de la dernière CLI. Je pense que les sujets ont donc déjà été évoqués. Je peux juste vous dire qu'effectivement, elle concernait le respect des engagements pris par l'exploitant, ainsi que les suites données aux observations de l'ASN et le processus de gestion des écarts du site.

Il y a eu une deuxième inspection, le 17 octobre 2023, portant sur la mise en œuvre des pôles de compétence en radioprotection, donc une modification réglementaire. Le CSM a été autorisé en début d'année 2023 à mettre en place ces pôles de compétence, comme pour le reste des institutions nucléaires de base. Et le but de l'inspection était de vérifier la bonne déclinaison de la mise en œuvre de ces pôles. En l'occurrence, les inspecteurs ont noté qu'il y avait encore un travail à réaliser, en particulier sur la déclinaison des exigences réglementaires, par exemple, à propos de la traçabilité des conseils des pôles en radioprotection. Le message est que, globalement, c'est décliné. Néanmoins, il y a encore du travail à effectuer sur certains sujets.

Hormis ces inspections, il y a eu une décision d'autorisation. Il s'agit de l'autorisation de modifier l'étude d'impact, qui date du 14 mars 2023. L'ASN a noté que le travail réalisé par l'exploitant sur cette modification d'études d'impact n'appelait pas de remarques, et il n'y a donc pas eu de prescription particulière. On a autorisé la modification telle que l'avait présentée l'exploitant. Néanmoins, on a mis en exergue des points à prendre en compte pour la prochaine réévaluation de l'étude d'impact, en particulier le respect de deux engagements pris dans le cadre de l'instruction du réexamen (RCR, le Rapport Complet de Réexamen).

Ces deux engagements sont ici représentés par leur numéro d'identification, mais comme je ne suis pas sûr que vous les connaissiez par cœur, je les ai pris. Le premier concerne l'évaluation de l'impact en phase de fermeture. Et en particulier, concernant la révision du rapport de sûreté, il faudra montrer que les résultats permettent de bien couvrir les principales voies de transfert et d'exposition et il faudra également justifier de la pertinence des groupes de personnes représentatives qui seront retenus. C'est là en ce qui concerne le premier engagement.

Quant au deuxième, qui porte toujours sur le rapport de sûreté : il s'agit de s'assurer de la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de l'impact, à la fois sur le chimique et sur le radiologique.

Évidemment, s'agissant de ces deux points portant sur le rapport de sûreté, il faut que l'étude d'impact soit cohérente avec ce qui sera écrit dans les révisions du rapport de sûreté. C'était l'objet de ce premier point.

Ensuite, il y a effectivement des points relevés sur la méthodologie mise en œuvre par l'exploitant qui, sans pour autant remettre en cause cette méthodologie globale, pourraient amener des justifications supplémentaires. C'est la raison pour laquelle l'ASN a inscrit dans son courrier une notification sans pour autant indiquer de prescription, à savoir : ces points-là doivent être pris en compte lors de la prochaine mise à jour.

Concernant les événements déclarés, il s'agit des événements de l'année 2023, mais on a également inscrit les deux événements du début de l'année 2024 qui vous ont été présentés. Je ne m'y attarderai donc pas.

A propos du bilan annuel, l'ASN considère que l'organisation est globalement satisfaisante, que ce soit en termes de sûreté, de radioprotection ou de surveillance de l'environnement. Comme on l'a dit,

l'organisation concernant la surveillance est adaptée, le respect des engagements également. Concernant ces pratiques associées au cadre des nouveaux pôles de compétence, des pôles de compétence en radioprotection, il faudra décliner plus avant les exigences réglementaires et celles de l'ASN.

Par rapport à ce bilan, ce que l'on peut noter, et cela a été dit par M. TORRES et M. RECARTE : effectivement, l'ASN a pris la décision concernant le dossier de réexamen déposé en 2019 par l'Andra et l'ASN a autorisé la poursuite d'exploitation du CSM pour les dix prochaines années, sachant que le prochain dossier de réexamen doit être déposé en 2029. Merci.

Mme la PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de passer au point suivant.

13. Retour par le groupe de travail sur la réunion « Prélèvements des denrées alimentaires autour du site d'ORANO LH du 23/04/2024. (CLI)

Mme la PRESIDENTE.- Il s'agit de : Retour par le groupe de travail « Denrées de La Hague », et cela porte sur la réunion « Prélèvements des denrées alimentaires autour du site d'Orano La Hague » du 23 avril 2024.

Je vous propose que l'on donne la parole à Yves BARON, qui est en charge du groupe, pour nous faire un retour sur le déroulé de la réunion. Si tu veux bien, la parole est à toi.

M. BARON.- Je n'ai rien préparé, mais bon... On ne m'a rien dit.

Il y a des prélèvements de denrées qui vont être effectués par l'IRSN. Ce sont des denrées alimentaires. Une réunion doit avoir lieu fin juin, je ne sais plus exactement la date, le 24 juin, je crois ?

Mme la PRESIDENTE.- Les 24 et 25.

M. BARON.- Les 24 et 25 juin, et c'est une réunion pour nous permettre d'avancer un peu plus dans le projet. Actuellement, il y a quand même eu des échantillons de denrées qui ont été fournis par Martial MIGNAN et Jacques HAMELIN, qui ont été envoyés à l'IRSN. Et actuellement, l'IRSN a commencé à travailler sur ces prélèvements. Voilà ce qu'il en est.

Ce qu'ils cherchent à obtenir, ce sont des échantillons sur lesquels il y aurait des retombées des cheminées, enfin des cheminées... Donc, des retombées sur l'environnement. Durant le deuxième semestre, il doit y avoir une plantation de salades, de façon à pouvoir les récupérer et les analyser ensuite. Cependant, il faut tenir compte de nombreux paramètres, parce que l'usine de retraitement doit s'arrêter prochainement et n'engendrera donc que très peu de rejets. Ainsi, il faut tenir compte de tout cela, mais je crois que la réunion du 24 juin permettra de définir tous ces échantillons.

Voilà ce que je peux en dire.

Mme la PRESIDENTE.- La réunion se tiendra le 25 juin. Merci pour ces informations.

On passe aux Questions diverses.

14. Questions diverses.

Mme la PRESIDENTE.- Est-ce que vous avez des questions à soulever ?

Sinon, je souhaite donner la parole à M. VOIZARD, qui souhaite nous communiquer une information personnelle le concernant.

M. VOIZARD.- Oui, Mme la Présidente, je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, je voulais vous faire part de la nécessité pour moi de quitter cette commission très prochainement. Si vous êtes d'accord, je vous propose que cela ait lieu au mois de juillet. Cette nécessité intervient principalement pour des raisons d'éloignement, et non pas du tout pour d'autres raisons, mais il m'est de plus en plus difficile de relier la Manche et pour des raisons de transport, puisque je ne peux plus conduire seul durant de longues distances. Le train nécessitant huit heures de voyage pour venir de là où je suis, c'est donc un peu loin.

Je voulais vous rappeler que je suis membre de cette commission déjà depuis très longtemps. J'ai essayé de remonter dans le temps, mais je suis membre au moins depuis 2008, et même un peu avant quand je dirigeais moi-même le Centre de stockage de la Manche, de 1991 à 1995, et où je participais à la Commission spéciale auprès des établissements de La Hague, dont le secrétaire était le docteur COLLIGNON à l'époque. Sinon, j'y ai participé avec Michel LAURENT et Madame DRUEZ, comme présidente. Ce furent plusieurs années pendant lesquelles je me suis appliqué à être très soucieux de l'information du public, puisque c'est là notre mission. Je n'ai pas hésité à bousculer un petit peu mes

confrères, mes collègues de l'Andra, à propos des aspects de communication quand cela était nécessaire. Ils ont très bien réagi et je peux simplement prendre comme exemple les documents que l'on a sous la main et ce petit mémo sur le Centre de stockage de la Manche, qui représente un effort de communication intéressant, et puis je pourrais parler d'autres aspects de communication, comme on vient d'en voir concernant l'Inventaire, et qui sont très détaillés et très intéressants.

A propos du format de cette Commission d'information, je pense que nous sommes bien informés de ce qui se passe, mais nous, nous ne sommes véritablement pas le public. Nous ne sommes plus un public. Ainsi, il serait intéressant de s'interroger sur la manière dont les gens, les personnes, reçoivent notre message plus directement, puisque c'est là l'objectif. Les gens vont vivre auprès du Centre de stockage de la Manche pendant 300 ans, c'est intéressant de le leur demander, du moins de voir un petit peu quelles sont les informations qu'ils reçoivent, ce qui les préoccupe, et ce dont ils ont besoin pour assurer leur vie de tous les jours dans cette belle région.

Je vous remercie tous pour votre ouverture d'esprit durant ces réunions. Il y en a eu beaucoup, indépendamment du fait que certains soient militants pro ou contre le nucléaire. Il y a un exemple que je peux citer : Yannick s'est distingué par son salut concernant l'Inventaire des déchets radioactifs, mais je me souviens d'un voyage inter-CLI en Finlande, où, au pied du réacteur nucléaire finlandais, il déclarait publiquement que, même en ayant beau être contre le nucléaire, c'était quand même une belle machine. Je ne sais pas si tu t'en souviens ? (*Rires*). Il y avait des journalistes présents à ce moment-là et ils n'ont pas hésité à noter la remarque, et cette ouverture d'esprit doit être saluée. Voilà. Merci.

Mme DRUEZ ?.- Bravo.

M. VOIZARD.- Merci bien.

(Applaudissements de l'assemblée)

Mme DRUEZ.- Si vous le permettez, Madame la Présidente, encore une petite question diverse : l'ANCCLI, et c'est justement par rapport à ce que disait Patrice VOIZARD, va se pencher sur la façon de mieux informer encore les populations qui se trouvent autour (du Centre). Quand on dit qu'elle va se pencher, c'est-à-dire que c'est effectivement son lot quotidien, mais on voit bien que l'on rencontre de nombreuses difficultés, malgré tout, pour atteindre les populations, bien qu'au niveau de l'Andra il y ait toujours ces

communications qui se retrouvent dans toutes les boîtes aux lettres, etc. Cependant, encore faut-il que les gens les lisent et fassent l'effort de s'informer, parce que je pense qu'au niveau de l'Andra, on a vraiment une excellente communication vis-à-vis des riverains. C'est la première chose que je voulais dire. L'ANCCLI va ainsi commissioner avec d'autres partenaires – je ne sais plus si c'est l'ASN ou l'RSN, mais de toute façon, ce sont les deux maintenant – pour se pencher sur les moyens de faire encore mieux.

Et puis, je voulais vous dire qu'Yves BARON et moi-même, puisque nous sommes vice-présidents de l'ANCCLI, nous allons rencontrer très prochainement le président de l'ASN et les huit commissaires. Nous devons leur faire remonter des interrogations que vous pourriez avoir, les uns ou les autres. Ce qui est très important, s'il y en a parmi vous qui sont présents au repas et si vous avez des idées ou des choses à faire remonter, faites m'en part. Je les noterai, puisque je vais apporter mon calepin au repas. Je les noterai et on pourra les transmettre à l'ASN la semaine prochaine. Voilà tout, merci.

Mme la PRESIDENTE.- Lors de l'une des dernières réunions de l'ANCCLI, je crois qu'il est vrai que l'on avait beaucoup abordé ce sujet-là, parce que, pratiquement, toutes les CLI ont du mal à toucher réellement le public. Beaucoup de choses sont faites. On a essayé de mettre des nouveautés, mais cela ne fonctionne pas, et c'est vrai que c'est également une déception de notre côté parce que l'on essaye (de faire des choses) ou on pense mettre les bons outils en place, mais ce n'est en tout cas pas encore efficient aujourd'hui. Il reste donc un vrai travail à effectuer à ce sujet.

Merci à vous tous. Pour ceux qui restent pour le déjeuner, il aura lieu à l'Auberge des Gobelins.

Ainsi, je clos la séance. Merci à vous tous pour votre participation.

M. ROUSSELET.- L'Assemblée Générale de l'ANCCLI aura lieu le 27 juin.